

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Aménagement du Territoire  
de l'Eau et de l'Environnement  
Secrétariat Général



**LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LUTTE CONTRE LA  
PAUVRETE PAR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DES OASIS  
COMPOSANTE TAFILALET**



**DOCUMENT DE PROJET**

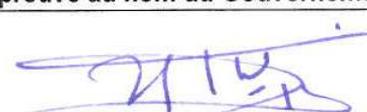
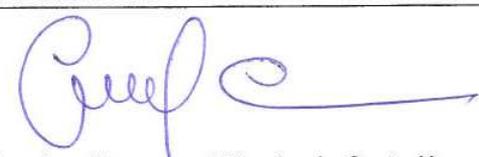
**Direction de l'Aménagement du Territoire**

**GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

<p><b>GOUVERNEMENT DU MAROC</b></p> <p><b>Numéro de projet :</b></p> <p><b>Titre du Projet :</b> "Programme de lutte contre la désertification et lutte contre la pauvreté par la sauvegarde et la valorisation des oasis", composante Tafilalet</p> <p><b>Date de démarrage prévue:</b> Mars 2006</p> <p><b>Date d'achèvement prévue:</b> Février 2011</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;"><b>FINANCEMENT EN US\$</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>MONTANT GLOBAL :</b></td> <td></td> <td align="right"><b>4.340.000</b></td> </tr> <tr> <td><b>FINANCEMENT DIRECT :</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>MATEE/DAT</td> <td align="right">1.090.000<sup>1</sup></td> </tr> <tr> <td></td> <td>ADS</td> <td align="right">820.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>MONACO</td> <td align="right">580.000<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td></td> <td>PNUD</td> <td align="right">350.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>(FFEM<sup>3</sup>)</td> <td align="right">1.500.000</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>FRAIS DE SERVICE GENERAUX DE GESTION : 5%</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>PARTENAIRES NATIONAUX :</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- MATEE, ADS, MADRPM, MI, HCEFLCD, ORMVAT, LA PROVINCE D'ERRACHIDIA, INRA,</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>PARTENAIRES INTERNATIONAUX :</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- FFEM/AFD, PRINCIPAUTE MONACO, COOPERATION ALLEMANDE, COOPERATION BELGE, COOPERATION JAPONAISE, CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT, CARI, ASOC, RADD0</td> </tr> </tbody> </table>	<b>FINANCEMENT EN US\$</b>			<b>MONTANT GLOBAL :</b>		<b>4.340.000</b>	<b>FINANCEMENT DIRECT :</b>				MATEE/DAT	1.090.000 <sup>1</sup>		ADS	820.000		MONACO	580.000 <sup>2</sup>		PNUD	350.000		(FFEM <sup>3</sup> )	1.500.000	<b>FRAIS DE SERVICE GENERAUX DE GESTION : 5%</b>			<b>PARTENAIRES NATIONAUX :</b>			- MATEE, ADS, MADRPM, MI, HCEFLCD, ORMVAT, LA PROVINCE D'ERRACHIDIA, INRA,			<b>PARTENAIRES INTERNATIONAUX :</b>			- FFEM/AFD, PRINCIPAUTE MONACO, COOPERATION ALLEMANDE, COOPERATION BELGE, COOPERATION JAPONAISE, CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT, CARI, ASOC, RADD0		
<b>FINANCEMENT EN US\$</b>																																								
<b>MONTANT GLOBAL :</b>		<b>4.340.000</b>																																						
<b>FINANCEMENT DIRECT :</b>																																								
	MATEE/DAT	1.090.000 <sup>1</sup>																																						
	ADS	820.000																																						
	MONACO	580.000 <sup>2</sup>																																						
	PNUD	350.000																																						
	(FFEM <sup>3</sup> )	1.500.000																																						
<b>FRAIS DE SERVICE GENERAUX DE GESTION : 5%</b>																																								
<b>PARTENAIRES NATIONAUX :</b>																																								
- MATEE, ADS, MADRPM, MI, HCEFLCD, ORMVAT, LA PROVINCE D'ERRACHIDIA, INRA,																																								
<b>PARTENAIRES INTERNATIONAUX :</b>																																								
- FFEM/AFD, PRINCIPAUTE MONACO, COOPERATION ALLEMANDE, COOPERATION BELGE, COOPERATION JAPONAISE, CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT, CARI, ASOC, RADD0																																								

**Mode d'exécution :** Exécution Nationale  
**Tutelle nationale du projet:** Ministère de L'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement  
**Agence d'exécution:** Direction de l'Aménagement du Territoire  
**Sites du projet :** Oasis de Goulmima-Tinjdad-Jorf /Province d'Errachidia

<p><b>CLASSIFICATION INFORMATION</b></p> <p><b>Domaine d'action prioritaire :</b> Energie et Environnement au service d'un développement durable  <b>Secteur :</b> Gestion durable des terres comme vecteurs de lutte contre la désertification et la dégradation des terres</p>
--

<b>Date de signature :</b> 11 MARS 2006	
<b>Approuvé au nom du Gouvernement :</b>	<b>Approuvé au nom du PNUD :</b>
 Monsieur Mohamed El Yazghi Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'eau et de l'Environnement	 Monsieur Emmanuel Dierckx de Casterlé Représentant Résident du PNUD
 Monsieur Najib Guedira Directeur Général de l'Agence de Développement Social	 Monsieur Bernard Fautrier Ministre plénipotentiaire - Principauté de Monaco Président de l'Association MC2D

<sup>1</sup> 10.000.000 Dhs au tx de change des Nations Unies du mois de mars 2006

<sup>2</sup> 500.000 € au taux de change des Nations Unies du mois de mars 2006

<sup>3</sup> Financement du FFEM en attente de validation

## ABREVIATIONS

ADEPAM	- Association Marocaine Pour le Développement des Plantes Aromatiques et Médicinales
ADS	- Agence de Développement Social
ALDPE	- Association de Lutte contre la Désertification pour la Protection de l'Environnement
AOFEP	- Association Oasis Ferkla pour l'Environnement et le Patrimoine
ASOC	- Association pour la Sauvegarde de l'Oasis de Chenini / Tunisie
AUEA	- Association locale de gestion de l'Eau
CARI	- Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
CDER	- Centre de Développement des Energies Renouvelables
CG34	- Conseil Général de l'Hérault
DAT	- Direction de l'Aménagement du Territoire
DRI	- Développement Rural Intégré
EID	- Entente Interdépartementale de Démoustication - Montpellier
FEM	- Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	- Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	- Fonds International de Développement Agricole
FSE	- Faculté des Sciences d'Errachidia
GEF	- Global Environment Facility
GERERE	- Groupe d'Etudes et de Recherche sur les E.R. et l'Environnement
GTD	- Groupe de Travail sur la Désertification
HCEFLCD	- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
IAM	- Institut Agronomique Méditerranéen
IAV	- Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
INRA	- Institut National de la Recherche Agronomique
IPGRI	- Institut International des Ressources Phytogénétiques
JICA	- Coopération Japonaise Internationale
KfW	- Fonds Allemand de Développement
MADR	- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MATEE	- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Eau
MI	- Ministère de l'Intérieur
ORMVAT	- Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tafilalet
OSS	- Observatoire du Sahara Sahel
PAN	- Programme d'Action National
RADDO	- Réseau associatif de développement durable des Oasis
ROSELT	- Réseau d'Observation et de Surveillance de l'Environnement
SAPAN	- Sous programme d'Appui au Programme d'Action National
SAU	- Surface Agricole Utile

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION  
ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
PAR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DES OASIS**

**PNUD/MATEE/DAT**

<b>A. RESUMER .....</b>	<b>6</b>
A.1 - LOGIQUE ET OBJECTIFS DU PROJET .....	6
A.2 - PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTIONS DU PROJET .....	9
A.3 - RÉSULTATS ATTENDUS DU PROJET .....	10
<b>B. PAYS CONCERNE .....</b>	<b>12</b>
B.1 - ELIGIBILITÉ DU PAYS.....	12
B.2 - ENGAGEMENTS DU PAYS .....	12
<b>C. PROGRAMME ET CONFORMITE DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
C.1 - CONCEPTION DU PROJET.....	13
<i>Contexte Environnemental</i> .....	13
<i>Problématiques et menaces</i> .....	15
La Crise de l'EAU .....	15
La Crise du PALMIER .....	16
La Crise AGRICOLE.....	17
La Crise SOCIALE .....	18
La Crise TERRITORIALE.....	19
<i>Le scénario actuel</i> .....	20
<i>Stratégie alternative</i> .....	23
<i>Objectif global</i> , .....	25
<i>Objectifs spécifiques</i> , .....	25
<i>Résultats -Activités</i> ,.....	25
Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé.....	27
Activité 1.1.1 application des techniques agroécologiques.....	27
Activité 1.1.2 développements novateurs et rénovation des systèmes économiseurs d'eau.....	28
Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue et le niveau de vie amélioré .....	28
Activité 1.2.1 développement de produits "dattes" de qualité terroir labellisable .....	28
Activité 1.2.2 développement de produits certifiés agrobiologique .....	29
Activité 1.2.3 développement d'un élevage ovin sélectionné.....	29
Activité 1.2.4 développement d'un produit plantes aromatiques "biologique" .....	29
Activité 1.2.5 développement d'un produit "écotouristique" oasien de qualité .....	30
Résultats 1.3: le renforcement et la mise à niveau des structures locales est engagée.....	30
Activité 1.3.1 création de "Maisons" des associations oasiennes .....	30
Activité 1.3.2 formation des encadrements communaux techniques et associatifs .....	31
Activité 1.3.3 promotion féminine et revalorisation du travail féminin.....	31
Activité 1.3.4 appui matériel aux communes et associations oasiennes et mobilisation des jeunes .....	31
Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée .....	32
Activité 1.4.1 lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions.....	32
Activité 1.4.2 restructuration de l'écosystème par plantation de fruitiers .....	33
Activité 1.4.3 restauration de la biodiversité par création de jardin à clones.....	33
Activité 1.4.4 mise en place de foyers amélioré, fours à pain et énergie alternative.....	33
Activité 1.4.5 réalisation d'un système de suivi permanent des écosystèmes oasiens.....	34
Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place .....	34
Activité 2.1.1 organisation de la connaissance et évaluation des acteurs/opérateurs .....	34
Activité 2.1.2 rédaction des conventions de partenariat et création du Comité de pilotage .....	35
Activité 2.1.3 création des Comités de Suivi communaux/ .....	35
Activité 2.1.4 mise en place du Conseil et des commissions .....	35
Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis du Tafilalet" est créé autour d'une Charte de développement durable.....	35
Activité 2.2.1 établissement du diagnostic .....	35
Activité 2.2.2 définition en commun des objectifs et orientations stratégiques.....	36
Activité 2.2.3 élaboration de la Charte de développement durable .....	36
Activité 2.2.4 élaboration d'un plan d'action opérationnel .....	36

Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis du Tafilalet" est formalisé.....	36
Activité 2.3.1 animation et mise en commun des projets et missions .....	36
Activité 2.3.2 rédaction participative et concertée du projet de territoire .....	37
Activité 2.3.3 définition d'un plan de communication-formation .....	37
Résultats 3.1: L'identification des textes et réglementations à modifier ou revaloriser est réalisée .....	37
Activité 3.1.1 analyse-diagnostic de la situation juridique et réglementaire.....	37
Activité 3.1.2 mobilisation et concertation des acteurs institutionnels .....	37
Activité 3.1.3 élaboration des propositions .....	38
Résultats 3.2: La prise en compte d'une politique territoriale "oasienne" est acquise .....	38
Activité 3.2.1 appui à la création d'une Cellule "OASIS" .....	38
Activité 3.2.2 initiation d'une réflexion nationale.....	38
Activité 3.2.3 élaboration d'un contrat-cadre stratégique "OASIS" interministériel.....	38
C.2 – PRINCIPAUX RISQUES ET HYPOTHÈSES.....	39
C.3 - DURABILITÉ.....	39
C.4 - RÉPLICABILITÉ .....	40
C.5 - PARTICIPATION DES PARTENAIRES.....	41
C.6 - SUIVI ET ÉVALUATION.....	42
C.7 – CADRE JURIDIQUE.....	43
<b>D. CONTRIBUTIONS ET PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.....</b>	<b>44</b>
D.1 - PLAN DE FINANCEMENT .....	44
D.2 – NATURE DES CONTRIBUTIONS NATIONALES .....	45
D.3 – NATURE DES CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES .....	47
D.4 – RISQUES FINANCIERS ET HYPOTHESES.....	48
<b>E. COORDINATION ET SOUTIEN DES INSTITUTIONS.....</b>	<b>49</b>
E.1 - LIENS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES .....	49
E.2 - MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	49
E.2.1. <i>Argumentaire</i> .....	49
E.2.2. <i>Cadre Institutionnel proposé</i> .....	51
E.2.3. <i>Mode de Gestion et démarche projet préconisée</i> .....	54

## A. RESUMER

### **A.1 - LOGIQUE ET OBJECTIFS DU PROJET**

*« La plupart des oasis agonisent. Le mot n'est pas trop fort, il représente une réalité qu'il convient (enfin) d'apprécier et de mesurer avec justesse. Si la situation perdure, la disparition des oasis est annoncée, à plus ou moins long terme selon les espaces considérés. Les causes naturelles, la sécheresse en particulier, ne sont pas les seules en cause : l'action humaine est largement partie prenante dans ce processus. Il convient de prendre conscience que le Maroc est en train de perdre – dans l'indifférence générale ? – un élément de son patrimoine territorial et naturel.*

.....

*Cela suppose une action très forte qui pose d'emblée le problème en termes de sauvetage et non de sauvegarde. »*

Stratégie Nationale de Développement et d'Aménagement des Oasis au Maroc - 2004

1. La situation des oasis du Sud Marocain est aujourd'hui dramatique, en ce sens qu'elle préfigure une accélération considérable des effets de la désertification avec la dégradation, puis la perte et enfin l'abandon, d'oasis entiers, dont le rôle social, écologique et économique était majeur pour la région, barrière végétale et microclimatique naturelle contre l'avancée du désert. **Lutter contre la désertification comme lutter contre la pauvreté de toute une population du sud marocain c'est surtout maintenir vivant les oasis Marocaines.**
2. Cette détérioration sévère du patrimoine oasien est récente, engagée depuis moins de 10 ans, autour d'une exploitation fortement irrationnelle de la ressource en eau, ressource qui alors qu'elle se raréfiait naturellement avec le cycle de la sécheresse, était de plus en plus sollicitée par des populations en accroissement et des pratiques culturelles totalement inadaptées. Le problème de l'eau est le problème oasien majeur, conditionné en amont par des systèmes hydroagricoles dont la pertinence doit être remise en question aujourd'hui.
3. La disparition progressive des conditions favorables à l'exploitation agricole des oasis, a entraîné pour toute une population la baisse progressive de leur source de revenu, et une paupérisation aujourd'hui devenue très problématique pour la majorité des sociétés oasiennes les plus méridionales. Des centaines de milliers de familles sont aujourd'hui concernées au Maroc et la tendance est malheureusement à une croissance rapide de cette évolution négative des situations sociales, qui ne peuvent se maintenir dans bien des cas que grâce aux apports financiers de l'émigration.
4. Consécutivement à cette détérioration des agro-écosystèmes oasiens, et pour satisfaire une demande croissante de la part des centres urbains marocains, comme de particuliers, des prélèvements croissants de palmiers sont effectués dans les palmeraies, ponction largement préjudiciable à l'écologie des sites, mais aussi aux paysans qui vendent à bas prix, leur capital productif devenu non rentable suite à une érosion croissante de la ressource hydrique.
5. Partout dans la région des oasis de la Province d'Errachidia, la nappe phréatique qui affleurerait à -3m il y a encore 10 ans, doit maintenant être recherchée au-delà des 20m, avec pour les oasis du sud, des profondeurs de 30m, et très peu d'eau disponible (maximum de 2 heures d'un faible pompage). La situation s'est fortement détériorée depuis les 5 dernières années, avec l'abandon de centaines d'hectares de palmeraies, désormais asséchées (plus de la moitié des palmeraies sont aujourd'hui concernées par l'abandon des terres).

6. Conscient du problème, le gouvernement marocain a effectué un diagnostic, élaboré une stratégie et un plan d'action, à la suite desquels se situe cette proposition de projet. Face à l'urgence et à l'ampleur de la problématique, qui concerne en fait non seulement la survie de tout un patrimoine unique, mais aussi la protection globale du territoire national contre la désertification, les oasis étant placées sur un front continu de Figuig à Guelmim, il est devenu indispensable que tous les acteurs du développement se regroupent, se coordonnent et s'unifient autour d'un tel défi.
7. En ce sens le projet proposé constitue surtout une tentative pour créer les conditions locales de ce regroupement, en instrumentalisant à partir de la problématique oasienne, une dynamique provinciale qui puisse aboutir à la constitution d'une plateforme locale de développement durable, d'où puisse émerger la vision commune de l'avenir d'une région qui serait condamnée à terme, si les pratiques, les comportements et les systèmes qui en sont responsables ne sont pas modifiés. Les autorités provinciales comme les principaux responsables du développement local, sont tous très conscients de cette nécessité d'unir leur efforts dans une vision commune du développement de leur région.
8. Cette démarche a aussi pour but de créer les conditions favorables au maintien d'une population oasienne d'exploitants, et ce à l'horizon des 10, 30 et 50 prochaines années. Il est en effet évident que face à l'attractivité du monde moderne, l'attachement au terroir et à la terre concernera de moins en moins les nouvelles générations qui fournissent aujourd'hui les nouveaux bataillons de migrants, soit vers l'Europe, soit vers les grands centres urbains du Maroc. Le dernier recensement 2004, illustre pour les communes oasiennes touchées par la dégradation environnementale, ce mouvement d'exode. Il faut donc réfléchir l'avenir oasien, en fonction de cette évolution sociétale et contemporaine, en mobilisant les moyens et les outils qui puissent redonner à cette région sinon une réelle attractivité, tout au moins un intérêt et une valeur sur le long terme.
9. S'il y a un modèle traditionnel d'exploitation durable de la ressource qui fut pendant 7000 ans très performant dans le monde, c'est bien celui de l'espace oasien, exemple parfait de développement durable, jusqu'à ce que la modernité et l'introduction d'un mode de développement inadapté, entraînent les conséquences que l'on sait, à peu près dans tous les pays concernés. L'objectif doit donc être situé dans le cadre d'une restauration d'un modèle de développement durable, où l'utilisation de la ressource eau, sera déclinée en multiples facettes qui toutes contribueront à établir un système d'exploitation optimale d'une ressource devenue rare et précieuse. Il ne s'agit pas de parler de limitation, mais d'optimisation, car il s'agit de démontrer que l'on peut maintenir un certain niveau de production malgré des contraintes fortes et de faibles dotations hydriques. Contrecarrer la dynamique d'abandon actuel des oasis, passe par la démonstration qu'un système d'exploitation écologique est possible malgré de faibles ressources en eau.
10. Le rôle écologique des oasis concerne aussi le maintien d'une biodiversité, dont l'abondance ne sera pas équivalente bien entendu à celle des régions humides. Mais cette biodiversité est d'importance patrimoniale par deux aspects: sa forte spécialisation dû justement à l'effet d'isolement, et sa composante migratrice, beaucoup d'espèces d'oiseaux trouvant là le premier refuge indispensable après les grandes traversées sahariennes post-hivernage. Des études scientifiques au Maroc (oasis du Ziz) et en Tunisie ont démontré en utilisant les méthodes d'analyse statistiques (abondance-diversité) que la biodiversité oasienne était à son maximum non pas dans les secteurs non exploités et "naturels", mais dans les parcelles les plus traditionnels, fortement stratifiés, comme sur les bords de l'oued quand il est en eau. Cette stratification qui représente les fondements traditionnels de l'exploitation oasienne, tant à disparaître d'une part avec l'introduction de la mécanisation, mais aussi parce que les strates arbustives sont les plus sensibles au déficit hydrique et à la pollution.

11. Dans la zone du Tafilalet, face au défi grandissant, des initiatives se développent de plus en plus, engageant aussi bien les services étatiques, les autorités locales et le tissu associatif. Cette évolution est récente, avec pour principal corollaire, une réelle mobilisation de la société civile autour de nombreuses associations d'exploitants des oasis, appuyées par des cadres, enseignants et professions libérales. Face à cette mobilisation, les services techniques sont en train de modifier leur approche, en contractualisant le plus possible le développement oasien avec ces associations autour d'une diversification des pratiques et d'un changement d'échelle des interventions, désormais localisées au niveau du groupement paysans.
12. Les initiatives restent encore modestes, même si des organismes comme l'INRA possède des années de recherche sur les problématiques oasiennes (depuis les années 50 !) qui ne sont toujours pas mises en pratique. Résoudre la difficile équation du manque de ressource hydrique et la satisfaction des besoins minimaux pour maintenir une productivité oasienne rentable pour les agriculteurs demande une recherche-développement en continu. Pour le moment seul des essais expérimentaux avec la technique du goutte à goutte, apportent un début de solution, mais insuffisant, car nécessitant de la part des exploitants un investissement initial important, malgré le subventionnement à 50% (irrigation), ce qui ne peut être le cas de la grande majorité des paysans oasiens dont les revenus sont de plus en plus faibles.
13. En considération de tous ces facteurs induisant un développement oasien des plus problématiques et à l'avenir actuellement compromis, le projet se propose surtout d'accompagner et d'amplifier toute cette mobilisation locale, en développant trois niveaux d'intervention, à la fois complémentaires, mais surtout totalement interdépendants, l'un relayant et amplifiant l'autre. La lutte contre la désertification, comme stopper les processus actuels de paupérisation du sud marocain, passe inéluctablement par l'arrêt du système actuel de dégradation des oasis, la restauration des périmètres asséchés, et la recherche d'une reconquête du territoire perdu.
14. Les trois niveaux d'intervention du projet concerneront : i) **le niveau terrain**, avec l'amplification des expérimentations actuelles et l'introduction de pratiques agricoles ayant fait leur preuve dans d'autres contextes oasiens depuis plus de 10 ans (Tunisie oasis de Chenini) et basées sur l'agroécologie et l'agrobiologie, permettant une restauration des sols, une utilisation optimale de la ressource hydrique, et surtout la création d'un noyau de vie, autour duquel pourra se développer tout un accompagnement social, économique, éducatif, environnemental et autres, fondé sur les principes du développement durable; ii) **le niveau territoire**, avec la création d'une plateforme locale de développement durable, regroupant tous les acteurs du développement autour d'une démarche « Pays », à même de redonner à leur région, une forte identité, une réelle valeur, et un projet commun sur le moyen et long terme, en relayant ainsi d'une manière efficiente les efforts engagés par le projet au niveau du terrain; iii) **le niveau étatique**, avec la mise en place d'une réflexion juridique et législative, autour de la problématique oasienne afin que puisse enfin en être pris en compte dans le cadre réglementaire national de la politique publique les spécificités propres, facilitant ainsi aussi bien les investissements que les opérations techniques que la volonté de regrouper dans une démarche commune toutes les énergies locales.
15. L'objectif global du projet est de lutter contre la désertification et contre la pauvreté en sauvegardant et valorisant les oasis du Sud marocain, objectif que le projet se propose de décliner en trois objectifs spécifiques recouvrant les niveaux déjà évoqués et traduisant un axe particulier d'intervention qui vise avant tout le maintien de noyaux de vie pérennes donc productifs au sein des oasis du Tafilalet. Ces objectifs sectoriels sont par ordre d'importance :
16. la mise en place d'un processus local de **démarche « Pays »** qui puisse en regroupant toutes les compétences locales dans une même vision de développement durable sur 10, 20 et 30 ans, permettre de sauvegarder " *le Pays des Oasis du Tafilalet* ", en lui donnant une valeur patrimoniale et une identité écologique forte à travers une nouvelle conception de la planification où la disponibilité de la ressource prime sur les besoins ;

17. la **restauration de l'agro-écosystème oasien** et de sa biodiversité par l'introduction d'une démarche et de techniques agroécologiques dans le système d'exploitation et d'un dispositif multisectoriel de valorisation économique et écologique, qui puisse engager un processus de récupération graduelle des terres et des espaces actuellement asséchés et abandonnés, et ainsi lutter effectivement à la fois contre la dégradation des contextes oasiens, et la paupérisation croissante de ses populations en apportant une amélioration substantielle et durable des revenus des exploitants ;
18. la **prise en compte législative** et réglementaire par l'Etat d'un mode de développement spécifiquement oasien, où les modalités du développement durable s'expriment avant tout en fonction de la disponibilité de la ressource, contrainte absolue qui doit encadrer sévèrement toute option de développement et d'aménagement du territoire en zone aride.

## **A.2 - PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTIONS DU PROJET**

### **favoriser une démarche territoire valorisante**

19. Le projet aidera les autorités provinciales à engager la création d'une démarche locale de type "PAYS" avec **mobilisation et regroupement** de tous les acteurs du développement autour d'objectifs définis en commun, et d'une élaboration concertée de chartes traduisant les termes d'un développement durable du territoire et de ses implications écologiques, sociales et économiques, reprenant et adaptant ce qui se fait actuellement dans le contexte européen. L'action du projet consistera à accompagner la démarche en assurant le transfert des outils et la mobilisation des compétences en matière d'encadrement et animation du processus, favorisant des partenariats utiles avec des régions européennes engagées dans la même démarche.
20. Le projet contribuera à la formulation et au développement du **projet de territoire**, assurant l'apport d'une expertise et les appuis sectoriels nécessaires, appuyant l'autorité dans sa démarche en renforçant les moyens et les ressources afin de faciliter la structuration d'une entité locale de Développement Durable, et la doter de moyens promotionnels (site Internet, ...) et structurants (formation, ...). Plusieurs partenaires institutionnels dont l'ADS sont déjà engagés sur ces processus relevant des termes même de la politique marocaine actuelle de décentralisation/déconcentration.
21. Le projet proposera un renforcement du **tissu associatif oasien**, par la création de "Maison des associations oasiennes", à la fois carrefour et base commune pour une formation et une concertation régionale tout particulièrement dans le cadre d'application des Conventions de lutte contre la désertification, de protection de la diversité biologique et de lutte contre la pauvreté. Les interventions d'appui structurel aux associations déjà menées par l'ADS et les Offices de Mises en Valeurs Agricoles seront renforcées et amplifiées dans le but d'une mise à niveau des structures associatives locales, avec un programme permanent en information, éducation, sensibilisation et en général promotion du monde rural oasien.

### **maintenir un système d'exploitation viable et écologique en restaurant l'écosystème oasien**

22. Le projet engagera sur 3 à 4 sites dans un premier temps, autour des Oasis de Jorf, Tinjdad, et Goulmima, et dans les secteurs dégradés de leurs palmeraies, une application terrain en **agroécologie**, dont l'effet démonstratif doit permettre d'obtenir l'adhésion des exploitants pour engager une reconquête des terres oasiennes aujourd'hui abandonnées et modifier les pratiques culturelles altéragènes encore en cours. Il s'agira de redonner aux sols leur potentiel organique tout en augmentant notablement leur capacité de rétention hydrique afin de diminuer fortement les besoins en eau des spéculations qui seront engagées. Il s'agira aussi de déterminer des spéculations dont la labellisation en agriculture biologique dégagera de la valeur ajoutée à même de créer les conditions favorables à une commercialisation pourvoyeuse de revenus conséquents et surtout durables pour les exploitants.
23. Le projet renforcera dans ces sites, la mise en application des expérimentations actuellement entreprises par l'ORMVAT avec le concours de la coopération japonaise autour de l'utilisation du système d'irrigation par **gouttes à gouttes**, afin que soit optimisé au maximum l'utilisation de la ressource hydrique.

24. Le projet cherchera à développer une **filière de qualité** pour l'exploitation dattière, label "terroir" correspondant à la démarche "pays", qui s'appuiera sur les résultats des recherches phoénicoles menées au Maroc (INRA-IAV) en particulier dans le cadre du projet Palmier-Dattier RAB 98G31 PNUD/FEM/IPGRI. Il s'agira de démontrer la viabilité économique de l'exploitation de palmeraie aujourd'hui dégradées sinon abandonnées, à travers l'implantation de plants sélectionnés, la mise en place d'une conduite de traitement exigeante, la création d'unités de transformation et le développement d'une filière commerciale qui renforce la position économique et financière des exploitants.
25. Le projet favorisera l'augmentation des revenus des exploitants oasiens, en soutenant les démarches et travaux actuellement en cours avec l'ORMVAT, l'ADS et l'INRA aussi bien dans le domaine de la production animale oasienne, (**sélection d'une race locale d'ovin** très performante et de plus en plus sollicitée au niveau national et développement d'un petit élevage avicole de qualité), que dans celui du travail féminin (**valorisation des produits**) et des divers engagements déjà effectifs avec le programme SAPAN à forte implication sociale.
26. Le projet encouragera une reconstitution progressive de la **stratification écologique** traditionnelle du parcellaire oasiens, d'une part pour développer l'arboriculture fruitière et les possibilités rémunératrices de sa transformation (fruits séchés) et d'autre part pour aider à la reconstitution de milieu favorable à la biodiversité naturelle de l'oasis, qui dépend pour beaucoup de la présence de cette stratification interne.
27. Le projet facilitera la **production de plantes** médicinales, aromatiques et tinctoriales, comme la recherche des semences locales fondatrices de la biodiversité oasienne, en soutenant les efforts actuels de l'université d'Errachidia et du Centre régional de l'INRA, engagés dans cette réhabilitation d'un patrimoine inestimable et aujourd'hui gravement menacé.
28. Le projet amplifiera les mesures prises par les services de l'ORMVAT et des Eaux et Forêts pour lutter **contre l'ensablement** des palmeraies, en aidant à la mise en place d'un dispositif local approprié et durable (lutte biologique et palmivelles) s'appuyant sur de récentes expérimentations franco-tunisiennes.
29. Le projet déterminera un axe de développement local d'un **écotourisme oasien**, s'adossant à toutes les composantes traditionnelles et patrimoniales et à même de mobiliser des partenariats, créer les conditions favorables pour un tourisme de qualité qui puisse bénéficier de prestations "séjour" dans les oasis, et contribuer à la diversification et l'augmentation des revenus des communautés oasiennes.

**appuyer les réformes de la politique publique vis-à-vis du contexte oasien**

30. Le projet appuiera les orientations du gouvernement marocain en matière de décentralisation pour une prise en compte effective de la spécificité oasienne dans le **cadre institutionnel, financier et réglementaire de l'Etat**, en engageant une réflexion et une expertise à cet effet qui développe des propositions réalistes et applicables rapidement pour satisfaire les exigences locales du développement et de la sauvegarde des systèmes oasiens.
31. Le projet développera les échanges et les collaborations croisées avec l'expérience européenne en **aménagement du territoire** et en élaboration de la démarche "pays", en engageant un partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée qui puisse produire les éléments cadres d'une avancée législatives et institutionnels dans ce domaine pour le Maroc.

**A.3 - RESULTATS ATTENDUS DU PROJET**

32. Le résultat le plus stratégiquement important pour assurer le maintien de l'agro-écosystème oasien dans le Tafilalet, est la création d'une Entité "PAYS": *le Pays des Oasis du Tafilalet*, qui tout en donnant une identité à un vaste territoire, dont les composantes sont relativement homogènes, permettra de rassembler toutes les initiatives locales autour d'une projet de territoire. Par ce **regroupement des énergies** et cette mise en commun d'une vision stratégique sur le long terme du développement local, les promoteurs et les acteurs de ce développement, engageront un processus de valorisation de leur région, qui pourra s'appuyer sur les richesses historiques d'un terroir traditionnel, à forte valeur patrimoniale d'authenticité et de durabilité et développer des filières commerciales de produits de qualité, à forte valeur ajoutée.

33. Le second résultat majeur du projet sera de démontrer qu'il est possible avec une dotation limitée en eau, de maintenir une productivité et une rentabilité du parcellaire oasien, en combinant des pratiques agricoles optimisant l'usage de la ressource hydrique avec le développement de produits agricoles à forte valeur ajoutée et une valorisation de la biodiversité et agrobiodiversité locale. Avec le développement d'une irrigation raisonnée (goutte à goutte...), d'une agriculture écologique (compostage, rotation, couverture-sol, ...), et de filières commerciales labellissables (qualité biologique, terroir, etc.) le projet engagera la restauration de parcelles aujourd'hui dégradées et abandonnées, favorisant ainsi le maintien de noyau de vie **durablement productif** au sein d'oasis soumises à la forte diminution de leur capital hydrique, évitant ainsi leur abandon et la dégradation sociale consécutive pour toute une population.
34. La biodiversité oasienne représente un patrimoine unique, en voie de disparition accélérée, et dont la valorisation peut apporter une **valeur ajoutée immédiate** et rémunératrice pour les exploitants. Le troisième résultat attendu du projet, s'attachera à soutenir d'une part les initiatives de recherches sur cette biodiversité, d'ordre naturel et agronomique, et d'autre part les modes de protection et de valorisation de ce capital, par la création de jardin à clones, jardin botanique, pépinières, banque de semences locales (non hybride), et la restauration de la stratification interne de l'écosystème.
35. L'effort local de sauvetage des oasis marocaines, pour être viable sur le long terme, devra être amplifié et soutenu par une **reconnaissance nationale**. Le quatrième résultat attendu du projet consistera à concrétiser cette reconnaissance, dans les textes réglementaires de la politique publique, en proposant suite à une concertation élargie et interministérielle, les aménagements et les modifications utiles pour qu'une prise en compte, et de la spécificité oasienne et de l'urgence d'en sauvegarder les témoins actuels, soit effective.
36. Le projet est conçu pour être **extensible** en matière géographique en fonction des besoins et des financements disponibles. En effet la réalisation des objectifs 1 et 2, se décline en modules parfaitement exportables à tout contexte oasien marocain, à partir du moment où celui-ci garanti la présence opérationnelle d'un tissu associatif sur lequel le projet pourra appuyer sa démarche, et une volonté politique provinciale d'établir une gestion territoriale valorisante.

## **B. PAYS CONCERNE**

### ***B.1 - ELIGIBILITE DU PAYS***

37. Le Projet se situe dans le cadre de la lutte contre la désertification mais aussi de la préservation de la diversité biologique et d'autres aspects liés à la gestion de l'environnement qui sont couverts par les divers engagements internationaux pris par le Maroc qui est Partie aux conventions, protocoles et accords suivants :

- ⇒ Convention Internationale pour la protection des végétaux (Rome, le 06.12.1951), ratifiée le 12.10.1972 ;
- ⇒ Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention d'Alger, Alger le 15.09.1968), ratifiée le 11.11.1977 ;
- ⇒ Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (Convention Ramsar, Iran le 02.02.1971), ratifiée le 20.6.1980 ;
- ⇒ Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris le 23.11.1972), ratifiée le 31.12.1975 ;
- ⇒ Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES, Washington le 03.03.1973), ratifiée le 21.10.1975 ;
- ⇒ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage CMS (Convention de Bonn, Bonn le 23.6.1979), ratifiée le 1.12.1993 ;
- ⇒ Convention sur la protection de la Méditerranée contre la pollution (convention de Barcelone - 1980) ratifiée le 15.1.1980 ;
- ⇒ Protocole concernant les aires spécialement protégées en Méditerranée (Genève le 03.04.1982), signé le 2.4.1983 ;
- ⇒ Convention sur la Diversité Biologique (Rio - 1992), signature en juin 1992, ratification le 21 août 1995.
- ⇒ Convention Cadre sur les Changements Climatiques (New York - 1992), signature en juin 1992 et ratification en décembre 1995;
- ⇒ Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (Paris – 1994), ratifiée en 1996;
- ⇒ Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (convention de Berne) ratifiée en 2001 ;

38. Le projet répond également aux conseils et recommandations des COP 3, COP 4 et COP 5 en appuyant le renforcement des capacités tout particulièrement pour les ONGs oasiennes, en favorisant la conservation et l'utilisation durable des paysages agricoles par une gestion appropriée, et en favorisant la conservation à travers la gestion d'écosystème.

### ***B.2 - ENGAGEMENTS DU PAYS***

39. Le gouvernement marocain est fortement engagé depuis longtemps dans la lutte contre la désertification à travers un programme d'actions national (PAN) qui réunit dans une plateforme territoriale d'orientation et de programmation plusieurs acteurs institutionnels, divers organismes et les principaux bailleurs de fonds du Maroc.

40. Dans sa stratégie 2020 pour le développement rural, l'engagement du Maroc envers la lutte contre la désertification se retrouve dans l'approche DRI, certains de ces grands programmes appuyés par la Banque Mondiale couvrant même des secteurs oasiens. La prise de conscience de la situation préoccupante et sinon dramatique des oasis marocaines, est en train d'émerger à partir de plusieurs éléments convergents dont l'élaboration de l'important document diagnostic et stratégique sur les OASIS, effectué en 2004 par la Direction de l'Aménagement du Territoire. On peut s'attendre dans cette continuité à des prises de décisions publiques accompagnant le souci de résoudre la problématique oasienne.

## **C. PROGRAMME ET CONFORMITE DU PROJET**

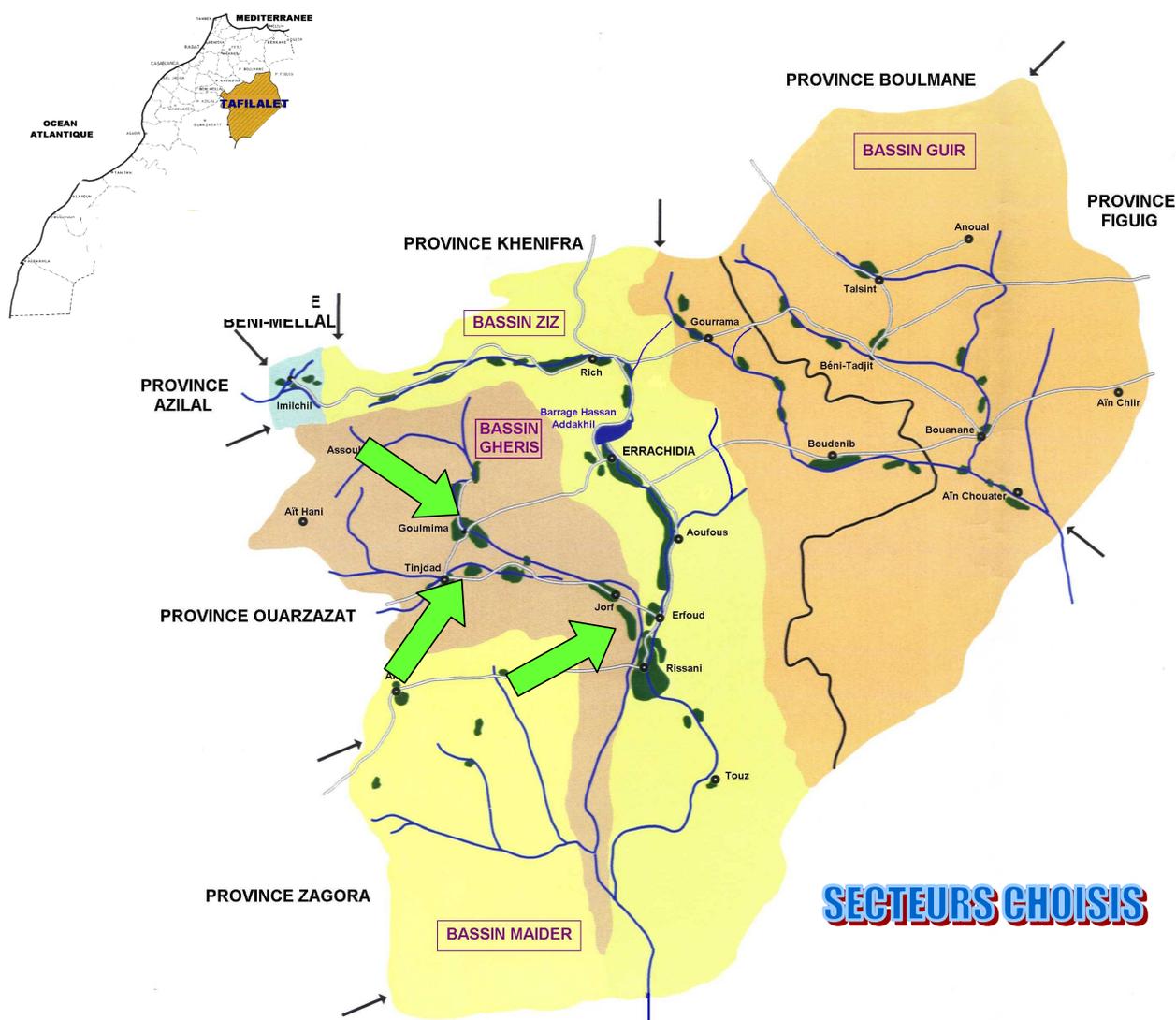
### ***C.1 - CONCEPTION DU PROJET***

*note = la plus grande partie des informations concernant le diagnostic de la situation provienne du travail approfondi et remarquable effectué dans le cadre de l'étude " Stratégie Oasis" MATEE/DAT/2004*

#### **Contexte Environnemental**

41. Si les plus anciennes oasis de la planète atteignent les 7000 ans comme celui de Palmyre, celles du Maroc remonteraient à plus de 2000 ans. Elles ont par contre toutes en commun d'avoir été le berceau nourricier de grands royaumes et même d'empire, sites privilégiés au carrefour des grandes routes commerciales, lieux de passage et de repos, centres de prospérité et de rayonnement, elles furent les soubassements fondateurs des grandes colonisations sémitiques et ce depuis l'antiquité. Au Maroc, les oasis constituent le cœur historique des grandes dynasties royales, celles du Tafilalet ont nourri la dynastie Alaouite, qui règne depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle dans ce pays, après avoir connu une prospérité inégalée ailleurs pendant des siècles avec la grande cité de Sijilmassa "Porte du Sahara".
42. Adossé au terminal anti-atlasique, la vaste plaine subdésertique du Tafilalet se situe au cœur du bassin du Ziz, au sud de la ville d'Errachidia, en pleine zone aride, où la sécheresse a de tout temps dominé les cycles naturels, s'étendant parfois sur plusieurs années. Les précipitations n'y dépassent pas les 60 mm annuel, avec une évapotranspiration qui peut atteindre les 3000 mm/an. Le bilan hydrique pluvial y est donc très déficitaire avec en apport fluvial deux cours d'eau pour la zone qui intéresse le projet: le Ziz et le Rhéris, variant respectivement autour d'un débit de 200 et 100 Mm3 en année normale.
43. Suite à des crues dévastatrices dans les années 60, un grand barrage de retenue fut construit en amont du Ziz, d'une capacité initiale de 380Mm3. Toute la zone est aujourd'hui bénéficiaire d'aménagements hydrauliques importants avec près de 600 km de canaux, et la réalisation de près d'une vingtaine de barrages de dérivation pour capter les eaux de crues. Ce dispositif permet que soit mobilisé au profit de l'agriculture et des habitants, plus de 70% des eaux de surface. Les eaux souterraines sont elles prélevées à un taux élevé de 75% par an, avec le système traditionnel des khetaras, mais surtout par les nombreux puits et pompes de nappes existants.
44. L'agriculture représente 90% de l'activité économique de la Province et concerne principalement les périmètres irrigués oasiens, employant près de 60% de la population active. Les principales productions concernent la luzerne, le maraîchage, le blé, le palmier, l'orge et l'olivier. La production animale concerne essentiellement l'élevage extensif hors palmeraie, mais un élevage d'ovin et de bovins (races locales) en stabulation fixe existe dans les oasis. Près de 6000 ruches sont productives dans les secteurs oasiens à partir d'une espèce saharienne (*Apis mellifeca sahariensis*) très réputée.
45. L'Etat marocain ayant engagé ces dernières années de très gros efforts d'aménagement et d'équipement des zones sud, les oasis du Tafilalet bénéficient d'une réseau routier développé et goudronné, d'une électrification à 90%, d'adduction d'eau potable pour 60 % des habitants, et d'un réseau téléphonique (dont ADSL Internet !) jusque dans les centres oasiens les plus éloignés.

46. L'ensemble des oasis marocaines héberge près de 5% de la population nationale, et celles du Bassin du Ziz élargi au Guir et Rhéris, atteignent 480.000 personnes en 2004. Le taux d'accroissement moyen est de 1,7 mais inégalement réparti entre urbain (3,7%) et rural (1%). Il importe de noter que cette croissance moyenne dissimule en fait une très forte émigration, et même un exode croissant pour certaines communes rurales (30%) touchées par la dégradation des palmeraies avec des taux négatifs atteignant jusqu'à -3,6%. Logiquement 95% de la population est concentrée autour des cours d'eau, avec une nette dominance pour la portion du Ziz entre Errachidia et Rissani, qui regroupe les 2/3 de la population, la ville d'Errachidia ayant presque doublé sa population en 12 ans, et mobilisant à elle seule 13% de la population de la province en 2004 (+76700 Hab). Cette concentration entraîne bien entendu des densités exceptionnelles, avec 50 Habitants au km<sup>2</sup> d'espace exclusivement oasien. Cette population oasienne est jeune (40% dans la tranche 0-14ans) dépassant de loin la moyenne marocaine, car le taux de natalité y reste très élevé (ISF de 4,3 dans la bassin du Ziz contre 3,2 pour la moyenne nationale).



## **Problématiques et menaces**

### **La Crise de l'EAU**

47. Trois facteurs déterminants se sont conjugués depuis ces dernières décennies pour aboutir à la pénurie progressive et dramatique de la ressource hydrique que connaît aujourd'hui toute la région du Tafilalet. Paradoxalement le premier facteur fut la construction du barrage Hassan Addakhil, indispensable pour protéger la vallée du Ziz et la ville d'Errachidia des crues dévastatrices. Ce grand barrage par la captation des principaux écoulements du bassin versant amont, limita fortement la recharge naturelle des nappes phréatiques en aval, et conditionna les apports d'eaux au sud à travers un dispositif hydraulique favorisant fortement la perte hydrique. Celle-ci fut évaluée à presque 50% avec une quantité amont de 118,5 Mm<sup>3</sup> au niveau du barrage et une arrivée en tête de périmètre à 62 Mm<sup>3</sup>. Le second facteur concerne bien entendu le cycle naturel de la sécheresse dans lequel s'inscrit toute la région depuis les années 80, avec des pics sur plusieurs années. Outre la réduction conséquente des apports pluviaux pour la recharge des nappes, c'est aussi le système du barrage qui est en cause, ne pouvant plus jouer son rôle régulateur avec des seuils situés bien en deçà des prévisions avec une moyenne décroissante depuis sa construction (en trente ans les restitutions ont toujours été inférieure à 100, avec des années 0, contre une moyenne annuelle initialement prévue à 140 Mm<sup>3</sup>), s'ajoute à cela que le volume mobilisé est aujourd'hui bien inférieur à celui de la tranche morte du barrage (fixée à 20Mm<sup>3</sup>), et que le taux d'évaporation lui reste constant qu'elle que soit le volume d'eau. <sup>1</sup>.
48. Le troisième facteur décisif qui a lui aussi fortement conditionné ce processus de diminution de la ressource hydrique est lié aux pratiques agricoles, qui ne se sont pas "adaptées" à la situation de pénurie et ont engagé les exploitants dans une course à l'eau d'autant plus aigüe que celle-ci commençait à manquer. Le recours au pompage de la nappe fut alors massif, entretenant d'une part des systèmes d'irrigation aberrants écologiquement car fortement consommateurs d'eau avec des rendements hydriques très faibles (calculé à 40% de l'eau seulement qui profite à la culture), et pour conséquence rapide un épuisement des nappes phréatiques, la hauteur de celles-ci encore estimée à moins de 3m il y a dix ans, atteint en moyenne les -20m dans tout le Tafilalet, avec des zones à -30, et une descente annuelle qui s'accélère aujourd'hui. Une conséquence de plus en plus visible de ce sur-pompage consiste en l'élévation graduelle des taux de salinité des eaux, avec des pointes à 8g/l.
49. Le Tafilalet a toujours été en milieu aride depuis qu'existent les oasis, et il a donc toujours été tributaire de faibles pluviométries. Les habitants avaient sur réagir à cela en mettant en place des systèmes traditionnels performants, comme les khetaras par exemple. Il faut donc comprendre le problème actuel bien plus comme un problème d'inadaptation des pratiques modernes, que comme la résultante logique de la sécheresse. L'introduction de systèmes hydrauliques modifiant défavorablement les équilibres d'approvisionnement et d'utilisation de la ressource, et le développement d'une agriculture très peu efficiente quand à son bilan hydrique, avec des pratiques à taux élevé de gaspillage imposant des prélèvements toujours plus importants sur l'aquifère souterrain, ont précipité et amplifié les conséquences d'une sécheresse et surtout d'un climat dont l'aridité croissante semble être aujourd'hui une composante historique.

---

<sup>1</sup> il y aussi le problème bien connu de l'envasement des barrages qui fait que même si par miracle le climat redevenait pluvieux, le barrage ne pourrait plus jouer son rôle à 100%, sa capacité de stockage ayant été diminuée d'un quart avec des apports annuels continus -

50. Le système d'approvisionnement en eau, autrefois tributaire des écoulements d'oueds, dont les crues, pour l'eau de surface et des puits et Khetaras pour l'eau souterraine, a fonctionné surtout lors de ces trente dernières années à partir du système des lâchers de barrage, à vocation à la fois agricole (irrigation) et écologique (recharge de la nappe). Avec la sécheresse mais aussi le manque d'entretien et l'intrusion de modes de gestions modernes, incompatibles avec le système séculaire de gestion de l'eau, bien des Khetaras ne sont plus fonctionnelles (jusqu'à 60% de perte) et celles qui fonctionnent n'ont que de faibles débits (2-4 l/s). Cette perte du système traditionnel a bien entendu aussi favorisé le développement du pompage de la nappe. Ce pompage est aujourd'hui en crise dans la plupart des oasis du Sud soit par arrêt suite à la disparition de la nappe (70% des pompages concernés à Goulmima) soit avec de faibles dotations journalières (2h) et donc un faible débit. Le système traditionnel d'irrigation des oasis, avec ses canaux, séguias et autres conduites d'eau, avec ses innombrables détours et chevauchement, avec sa pratique de la submersion passive et gravitaire, favorise considérablement la perte par évaporation<sup>2</sup> quand le débit devient faible, ce qui est le cas aujourd'hui dans la majorité des oasis du sud. Dans la Tafilalet, les calculs démontrent aujourd'hui que seulement 22% du volume d'eau des lâchers profite aux cultures.
51. Ce gaspillage considérable a entraîné une situation de pénurie hydrique majeure, dont les conséquences immédiates pour la plupart des oasis du sud du Tafilalet (Taouz, Rissani, Erfoud, Jorf, Ferkhla, Goulmima, ...), furent l'abandon de parcelles entières, livrant des centaines d'hectares de palmeraie à une désertification et à une mort inéluctable.

### La Crise du PALMIER

52. Le bassin du Ziz représente au Maroc le territoire qui correspond le mieux au climax du palmier dattier avec des hivers doux (sauf pour cet hiver 2005 tout à fait exceptionnel), le Tafilalet abritant 20 à 25% de la superficie nationale de palmier. Parallèlement à la forte dégradation de la situation nationale qui a vu le Maroc perdre en un siècle plus des deux tiers de son capital productif phoenicicole, la région du Tafilalet a aggravé la régression cette dernière décennie avec l'abandon puis la perte de vastes superficies de palmeraie. L'évaluation précise des dommages n'est pas faite, mais ceux-ci sont devenus suffisamment visibles, pour qu'en soit mesurée toute l'importance.
53. Si la crise de l'eau est un facteur qui fut décisif dans l'accélération de ce processus régressif, d'autres impacts, comme celui du Bayoud (champignon apparu en 1870 et responsable de dégâts historiques et considérables dans les palmeraies du Maghreb), celui d'une production de faible qualité et surtout celui de l'ensablement en constituent les fondements aggravants dans la Tafilalet. Face aux évolutions de l'économie moderne, à la concurrence, face à l'évolution écologique régressive des milieux, face à des transformations sociétales évidentes, les producteurs du Tafilalet n'ont pas su s'organiser ni s'adapter.
54. Aujourd'hui ce qui fut autrefois la plus grande région phoenicicole du Maroc, importe des dattes d'Algérie, de Tunisie ou de Syrie. Les grandes qualités de dattes du Maroc, de réputation mondiale au 19<sup>ème</sup> siècle: Mehjoul, Boufeggous, ne représentent plus aujourd'hui qu'une portion très faible de la production locale, principalement composée de datte de seconde et troisième catégorie le plus souvent hybrides (khalts ou Saïrs) et peu rentables. En plus du Bayoud, existe le problème phytosanitaire créé par la présence de la pyrale, dont l'importance dans le Tafilalet a fortement conditionné la dépréciation du produit, induisant un faible niveau de commercialisation pour la datte du Tafilalet. Enfin, sur le stock de palmiers existant, les arbres productifs ne représenteraient qu'un tiers du patrimoine sur pied.

---

<sup>2</sup> les infiltrations (ou percolation) sont par contre elles favorables en ce sens qu'elles participent positivement au bilan hydrique de la palmeraie puisque alimentant le cycle de l'eau souterrain.

55. L'ensablement des palmeraies est un facteur qui a de tout temps existé dans ces secteurs périphériques aux franges sahariennes. De tout temps les habitants avaient appris à s'en prémunir avec la construction de murets de terre judicieusement disposés. Aujourd'hui le phénomène semble s'aggraver, consécutivement à l'accélération du processus général de désertification des vastes espaces présahariens qui entourent les palmeraies. Les études ne sont pas suffisamment précises et manquent de repères historiques fiables, mais on estime aujourd'hui qu'entre 20 à 30% des surfaces oasiennes sont concernées par ce phénomène. Il suffit surtout d'une tempête exceptionnelle pour que l'impact soit majeur comme ce fut le cas en 1977 à Jorf où 16ha disparurent sous les sables en 3 heures.

## La Crise AGRICOLE

56. L'exploitation agricole oasienne se caractérise avant tout par une forte contrainte de l'imitation de l'espace, l'agriculture oasienne ne pouvant "sortir" de l'oasis. La SAU est donc réduite, sans extension possible et les oasis du Tafilalet n'échappent pas à la règle. Cette contrainte spatiale a créé avec la succession des générations et l'accroissement démographique un fractionnement du parcellaire, et une forte réduction des surfaces exploitables par habitant. Dans le Tafilalet aujourd'hui le périmètre agricole oasien est réduit à 0,86ha par exploitant avec un morcellement moyen en 5 parcelles. Cette modification sérieuse de la répartition spatiale du système productif a profondément affecté la valeur rémunératrice de la SAU, entraînant une paupérisation progressive des exploitants.
57. Deux catégories de terrain dans l'oasis offrent des possibilités d'amélioration du potentiel productif de la SAU, celles qui sont proches du cours d'eau et ont profité des apports limoneux, et les terres marginales aux limites de l'espace productif oasien. Dans les deux cas ces espaces sont aujourd'hui compromis. Les terres fortement productives disparaissent avec la perte des berges consécutive aux crues qui deviennent de plus en plus dévastatrices avec l'accentuation des phénomènes de désertification (diminution de la perméabilité des sols du bassin versant entraînant une forte augmentation des volumes d'eau des crues et de leur effet cinétique), les terres marginales elles, perdent leur potentiel exploitable avec l'assèchement et l'ensablement consécutif lui aussi à la désertification croissante. On considère que 60% des terrains agricoles du Tafilalet sont menacés par l'ensablement.
58. Un autre facteur qui a largement favorisé la crise agricole, est l'apparition à la fin du siècle précédent, des processus de salinisation, largement amplifiés par les systèmes d'irrigation et de surpompage des nappes. Dans le Tafilalet, on estime à 35% la surface des sols agricoles touchés par la salinisation, avec des taux évoluant entre 8 à 16g/l. Dans les secteurs sud et est du Tafilalet les fortes teneurs en sels (>16g/l) ont entraîné l'abandon de près de 20% de la SAU. Cette salinisation est un processus aujourd'hui dynamique, dont la rapidité de l'évolution semble s'accélérer d'après les témoignages, essentiellement là où l'irrigation provient des prélèvements sur les aquifères souterrains.
59. L'agriculture oasienne si elle est fortement dépendante des restrictions spatiales, peut s'adapter en développant des spéculations à forte valeur ajoutée et donc rentables, ce qui fut le cas historiquement, avec une grande diversité de culture, maraîchage, arboricultures fruitières, plantes aromatiques, plantes tinctoriales etc. Depuis la construction du barrage, la gestion de l'eau est devenue centralisée et s'est surtout préoccupée de favoriser les cultures dites stratégiques, en l'occurrence les céréales. Le système des lâchers de barrage dont dépend l'agriculture oasienne, ne favorise pas les spéculations à valeur ajoutée, car ils sont beaucoup trop espacés dans le temps et insuffisamment fréquents (3 par an !). Cette gestion centralisée de l'eau a entraîné des mutations agricoles dont on perçoit aujourd'hui toute l'ampleur, avec des répercussions profondes sur les communautés oasiennes, entravant leur capacité d'adaptation, et contribuant ainsi à la dégradation de leur niveau de vie. L'orge produite dans les oasis, ne peut en aucun cas concurrencer celle produite dans les grandes plaines productives atlantiques marocaines.

60. L'augmentation des densités humaines dans les oasis, qui s'est accélérée à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, est devenue réellement excessive par rapport à la fragilité de l'écosystème oasien, et l'écologie générale des milieux. La forte précarité des conditions naturelles, la faiblesse des ressources, le mitage des terres agricoles, la diminution de la productivité des sols, n'est plus compatible avec un rapport qui s'établit pour le Tafilalet à 858 habitants par km<sup>2</sup> de SAU, seuil qui atteint un maximum pour le Maroc dans le bassin du Rhéris avec 1153 habitants. Avec de telles densités de population par rapport à la SAU, la crise agricole était inévitable.

## La Crise SOCIALE

61. Le grand commerce international entre Sahara et Méditerranée qui a fait autrefois la fortune et la renommée de la célèbre ville de Sijilmasa et donc du Tafilalet, a disparu depuis longtemps. Après avoir vécu des siècles d'une relative prospérité, parfois ponctuée de période de difficultés dû le plus souvent aux grandes sécheresses, les sociétés oasiennes vont être fortement déstabilisées au vingtième siècle par la conjonction de deux facteurs, l'introduction de l'économie de marché dans un monde qui en était jusque là protégé, et un accroissement démographique brutal.
62. La société traditionnelle oasienne était avant tout une société de gestion de la pénurie, avec le développement de pratiques communautaires de solidarité et de discipline. Cette gestion très consensuelle de la société ne pouvait fonctionner que dans la stabilité et la maîtrise des fondamentaux de l'environnement oasien. Les lois du marché faisant de la monétarisation le fondamental de l'échange, dans un monde qui se marginalisait de plus en plus économiquement et la démographie entraînant une pression non maîtrisée sur des ressources et des terre en régression continue, ont fragilisé fortement les bases traditionnelles de sociétés habituées à négocier toutes ses évolutions à partir de ses structures de concertations. Aujourd'hui ces structures sont en déclin partout, les Jemââ traditionnelles résistants difficilement aux poussées de l'individualisme et de la nouvelle économie<sup>3</sup>.
63. Un autre facteur favorisera le déclin des systèmes traditionnels de solidarité et de gestion collective, c'est la mise en place progressive d'une émigration, favorisée au commencement par le Protectorat français pour fournir les mines et les plaines du nord en main d'œuvre bon marché. Cette émigration fut par la suite la réponse naturelle trouvée par les communautés oasiennes pour résister au déclin économique et environnemental, comme en bien d'autres régions marocaines. Mais ici le mouvement pris une ampleur considérable et systématique, et devint paradoxalement le premier facteur de maintien des populations oasiennes dans leur site d'origine, avec une couverture financière actuelle de 60% de la masse monétaire locale. Sans cet apport économique exogène, l'exode aurait été massif dans la plupart des communes rurales du sud de la zone du Tafilalet.
64. Ce mécanisme de l'émigration s'il est d'une grande efficacité économique, a entraîné en retour un niveau élevé d'accroissement démographique, le Tafilalet ayant un taux moyen de 1,8. Cette accumulation d'une telle population est artificielle, car bien au-delà des capacités réelles et de l'économie locale, et des ressources naturelles, précipitant une crise sociale qui fait de l'émigré, le futur acteur de l'économie et de la vie locale, entraînant bouleversement hiérarchique, transformations communautaires et mutations culturelles, autant de facteurs aujourd'hui préjudiciables à la survie de l'écosystème oasien, s'ils ne sont pas réorientés en conséquence.

---

<sup>3</sup> La substitution de la motopompe familiale à la khattara lignagère n'est pas seulement une mutation technologique, mais elle est aussi l'expression d'une mutation sociologique qui fait prévaloir l'individu sur les structures lignagères traditionnelles. Signalons au passage, que l'épuisement des eaux de nappe conduira à une désertification qui peut être irrévocable. "Stratégie Oasis Maroc" MATEE/DAT

65. Face à la dégradation croissante des conditions environnementales et économiques des oasis, le transfert du monde rural vers le monde urbain s'est accéléré, et les communes urbaines, bien que peu nombreuses, mobilisent en 2004 40% de la population de la Province. Les besoins en espaces urbanisés augmentant, cette redistribution spatiale et culturelle entre les oasis et la cité, modifie les équilibres et les pressions spatiales, et surtout les systèmes de référence, qui dévalorisent pour les générations nouvelles le contexte oasien par rapport au contexte urbain. En ce sens le patrimoine architectural historique oasien est fortement menacé faute d'une adaptation aux normes de la modernité. Le bâti subit actuellement des mutations profondes, fortement altérageuses des environnements et surtout totalement hors contexte oasien avec des constructions et une urbanisation qui remettent totalement en question la valeur et la qualité patrimoniales culturelles des oasis.

### **La Crise TERRITORIALE**

66. Autrefois lien organique entre les grandes routes stratégiques commerciales sahariennes et les cités économiques méditerranéennes, l'oasis s'inscrit dans un espace bien plus vaste que son seul périmètre géographique, constituant le centre fonctionnel et vivant de toute une région. Malgré l'isolement progressif des oasis, consécutif aux renversements historiques des polarités politiques et économiques en faveur des territoires septentrionaux, le chapelet des oasis du Sud Marocain, figure toujours le tissu nourricier des immenses espaces désertiques, le passage obligé des hommes et des bêtes qui parcourent ces étendues arides et peu hospitalières. L'abandon d'un oasis, c'est l'abandon de tout un territoire avec lequel il était en connexion, la perte d'un oasis, c'est la perte du cœur d'un vaste système spatial, et très rapidement la perte d'immenses zones désertiques, où l'homme pouvait encore se maintenir grâce à l'oasis.
67. Historiquement espace d'enjeux économiques et politiques majeurs, alternant périodes de prospérités et de déclin, centre d'une accumulation culturelle séculaire et parmi les derniers centres de résistance au colonisateur français, les oasis marocaines aujourd'hui sont toujours les fondamentaux d'un enjeu majeur, celui de la survivance d'un territoire de vie unique, dernier rempart social et écologique contre une désertification croissante, dernier témoin organique d'une histoire et d'une société, dernier refuge encore productif d'une richesse inestimable.
68. Aujourd'hui avec cette tendance à la marginalisation et même l'abandon progressif des oasis du sud marocain, l'assèchement puis la désertification de ces havres verdoyants, c'est TOUTE UNE PARTIE du territoire marocain qui est en train d'être perdue, un territoire à haute valeur patrimoniale, car historiquement le berceau d'une civilisation unique, comme des grandes dynasties, mais aussi un territoire politique car frontalier et stratégique. La désertification si elle s'appuie sur des processus naturels cycliques aux conditions climatiques défavorables, doit être comprise avant tout comme le résultat d'une gestion irrationnelle des ressources naturelles, c'est l'action humaine et la modification des équilibres qu'elle a entraîné qui est la cause première de la perte progressive, lors de ces dernières décennies, des oasis du Sud marocain.

## **Le scénario actuel**

*"Partout, les régions oasiennes sont en déficit hydrique, jamais les besoins n'ont été couverts dans leur totalité, les superficies cultivables ont baissé de plus de 20%, les productions de 16%, les niveaux d'intensification de 45%, et le palmier dattier a vu sa production chuter de 34%"*

Stratégie Nationale de Développement et d'Aménagement des Oasis au Maroc - 2004

69. La désertification des territoires marginaux du sud marocains est en train de progresser très rapidement vers le nord, approchant les contreforts méridionaux des Atlas, au rythme de l'abandon de centaines d'hectares de palmeraie. Cette régression spectaculaire et récente concerne un vaste cordon oasien étiré depuis les frontières orientales de Figuig, jusqu'aux confins atlantiques avec la province de Guelmim. Ce projet souhaite amorcer un processus de reconquête des espaces oasiens, et à ce titre envisage un premier acte démonstratif dans la région du Tafilalet. Le sud de cette région est très touché par la perte des terres oasiennes, consécutivement à des dynamiques internes engagées depuis ces trente dernières années, et qui ont précipité, amplifié et dramatisé les effets de cette désertification croissante des marges présahariennes du Maroc. Le facteur eau reste le centre organique du problème, même si la problématique se décline aussi autour d'autres composantes, plus économique et culturelle.
70. Aujourd'hui la quasi-totalité des ressources hydriques de l'espace oasien est mobilisé, le dispositif hydraulique fonctionne pratiquement à plein régime, l'avenir est donc pour le moment à envisager sous l'angle d'une pénurie croissante de cette ressource. Le "libre accès" à l'eau souterraine qui prévaut depuis ces dernières décennies, ressource qui normalement représente un bien commun, a des répercussions de plus en plus catastrophiques sur le devenir des écosystèmes oasiens, fortement tributaire du maintien de la nappe phréatique dans les couches superficiels du sol.
71. Cette situation très alarmante, où malgré les dégâts déjà constatés, la pression sur les nappes s'accroît régulièrement (7000 puits et des milliers de pompage dont seulement 10% sont "autorisés" dans le Tafilalet), pose le problème majeur de l'intervention de mécanisme de régulation, d'encadrement et de gestion qui puissent réglementer et surtout orienter les termes du développement économique de la région. Si 84% des superficies agricoles sont irriguées dans le bassin du Ziz, les modes d'exploitation utilisés tout comme les pratiques culturelles comme les systèmes de commercialisation sont totalement inadaptés à la situation, avec un niveau d'efficacité extrêmement bas, aussi bien en terme de rendement aquatique, puisque seulement 22% du volume d'eau initial profite à la culture, que de valorisation du m<sup>3</sup> d'eau celui-ci étant de 0,83 à 2 Dhs par m<sup>3</sup> selon l'Office.
72. L'Etat marocain a engagé une refonte de la législation sur l'Eau en une loi unique (loi n° 10-95 promulguée par le Dahir n° 1-95-154 du 16 août 1995). Ce texte a pour but d'assurer la protection et la conservation de la ressource par une rationalisation de son utilisation, la généralisation de l'accès, la solidarité inter-régionale, la réduction des disparités entre ville et campagne, etc. Divers acteurs locaux institutionnels sont aujourd'hui fortement impliqués dans cette prise en charge de la problématique Eau: AUEA, ORMVA, autorités locales, communes rurales, chambres d'agriculture, organisations socio-professionnelles, Office National de l'Eau, Crédit agricole, Directions Provinciales de l'Agriculture, etc. Bien des efforts sont faits, mais dont l'impact reste encore trop limité, d'une part par une non-application de la Loi et en particulier de ses aspects réglementaires et contraignants, et d'autre part parce que la politique de gestion de l'eau continue d'être traitées de façon sectorielle, suivant des modèles établis au niveau national, sans une régionalisation réelle. Les contextes si spécifiques des bassins et des espaces oasiens ne sont par encore pris en compte comme tel et ce malgré une réelle prise de conscience des décideurs à ce sujet (création des agences de bassin). La multiplicité des acteurs institutionnels de l'Eau deviendra un atout le jour où ceux-ci développeront une vision intégrée commune et concertée de la gestion de l'eau dans les espaces oasiens.

73. Les services de l'Etat ont aussi engagé depuis longtemps la lutte contre la désertification et en particulier contre son corollaire, l'ensablement. Cette lutte a évolué et est aujourd'hui de plus en plus menée par les acteurs institutionnels, en partenariat étroit avec les populations. La société civile des oasis s'est organisée pour lutter contre ce fléau, et le tissu associatif prend de plus en plus en compte cet aspect des choses. L'ORMVAT comme les Eaux et Forêts s'appuient de plus en plus sur l'engagement communautaire des populations pour mener la lutte, mais celle-ci rencontre une faible efficacité parce que le traitement du problème reste essentiellement curatif. L'ampleur actuellement prise par les mouvements des sables sur des surfaces considérables, limite de plus en plus la durée de vie d'ouvrages, dont l'entretien devient de plus en plus lourd. Le problème est territorial, et sans un engagement fort en amont des processus (de toute façon très difficile à réaliser vu l'échelle géographique), dans les zones d'ablation, là où s'élabore la dynamique cinétique, la protection des oasis qui sont les zones d'accumulation, restera un combat épuisant, et malheureusement peu rentable.
74. L'affaiblissement historique des structures traditionnelles de gestion communautaire (les Jemââ) n'a pas été aujourd'hui compensé par l'Etat ou le développement de processus de concertation structurés et pérennes. Jusqu'à ces dernières années, la société oasienne se repliait sur elle-même et sur le noyau familial, renforçant un patriarcat ancestral comme dernier recours face à la dégradation des conditions de vie. Depuis deux à trois ans, un mouvement d'émergence et d'initiatives diverses pour structurer la société civile autour du concept associatif, a rencontré une très forte adhésion, et aujourd'hui des centaines d'associations existent dont plusieurs dizaines sont très actives et efficaces dans le contexte oasien. Avec cette évolution nous nous trouvons devant l'amorce d'un mécanisme de transformation profonde de la société oasienne, qui va modifier durablement les rapports sociaux, hiérarchiques et factuels, rétablissant sans nul doute des formes de solidarité traditionnelle que l'intrusion du monde moderne avait pour le moins remis en question. L'implication grandissante des actifs émigrés dans le tissu associatif, dépassant ainsi les clivages familiaux et développant une vision de plus en plus globale du développement oasien est un facteur nouveau et prometteur.
75. Ce rôle de l'émigration, qui injecte des millions de Dhs chaque année dans les sociétés oasiennes, doit être observé avec le plus grand soin, car s'il génère des effets contradictoires dont certains préjudiciables à la survie de l'écosystème oasien, il représente une opportunité sans aucun doute fondatrice de l'avenir de ces régions et qui doit en ce sens être correctement sensibilisé encadré et orienté. Nous sommes dans des milieux fortement fragilisés par la désertification, ou l'hostilité des conditions naturelles et la faible productivité des écosystèmes, obligèrent l'homme à développer une vigilance et une adaptabilité permanentes pour mettre en adéquation son développement avec la disponibilité de la ressource. Ce rôle historiquement joué par les Jemââ, est aujourd'hui laissé vacant par la déstructuration sociale consécutive aux crises déjà évoquées. Le développement du tissu associatif, et l'implication des émigrés représentent aujourd'hui une opportunité de rétablir ce système de régulation socio-écologique indispensable à la survie de l'oasis.

76. L'avenir du monde rural oasien doit être perçu dans le contexte actuel de la libéralisation et l'ouverture des marchés dans lequel s'aventure le Maroc. Les différents démantèlements, dérégulations et mutations que cela implique vont exposer ce monde rural déjà bien fragilisé, à des confrontations économiques sans réelle protection. L'agriculture actuellement pratiquée, que cela soit pour le palmier-dattier, ou bien les spéculations en irriguées, ne pourra pas lui permettre de résister à cette confrontation. La perte de compétitivité ne sera endiguée que par le développement de niches à forte valeur ajoutée, ce qui sous-entend une révision politique du développement global de ces régions avec l'engagement d'une conversion agricole. Actuellement et dans une vision agricole toujours productiviste, on développe des investissements dans les secteurs en bours, hors contexte oasien, pensant ainsi ouvrir de nouvelles SAU, et compenser les limitations naturelles. Ces nouvelles cultures de palmiers-dattiers qui concernent des centaines d'hectares prélèvent leur dotation hydrique sur les nappes profondes, situées en amont des palmeraies naturelles, sans que l'on en ait mesuré les conséquences écologiques. On peut s'attendre comme dans tous les cas similaires, à une salinisation progressive de la nappe et à une détérioration rapide de la situation, localement mais surtout pour les oasis situées en aval. De plus, on sait que la qualité gustative de la datte, dépend pour beaucoup des conditions hygrométriques si particulières de l'oasis, que jamais des plantations artificielles ne pourront reproduire.
77. Le tourisme est aujourd'hui en réel essor, et pourrait constituer un atout économique non négligeable pour appuyer les mutations économiques et sociales nécessaires. Les infrastructures hôtelières du bassin du Ziz ont plus que doublé en dix ans. Seulement ce tourisme n'est pas adapté à la situation actuelle de la région, poursuivant le développement de prestation à très faible impact économique, privilégiant un tourisme de passage, à durée de séjour moyenne inférieure à 1,7 jour. Le dispositif touristique est aujourd'hui en rien planifié ni intégré dans une vision globale de la région, tenant compte autant des besoins locaux que de l'état de la demande. Le décalage avec un vrai tourisme saharien est perceptible partout, et les "survols" organisés par le T.O. ne répondent en rien au niveau de prestations exigibles pour une telle région et un tel patrimoine naturel, culturel, et social.
78. La croissance continue et surtout exponentielle de l'urbain, impose une redistribution historique de l'espace qui se fait au dépend du monde rural. L'extension urbaine, l'invasion du mode de vie urbain jusqu'au cœur de l'oasis, le changement de référentiels culturel et social que provoque cette mutation spatiale, dont l'accélération est récente, se traduit par une perte des valeurs rurales, une régression de la fonction agricole des terres, un affaiblissement général de la pertinence de l'oasis dans le cadre du développement. C'est dans ce contexte qu'il devient crédible aujourd'hui de proposer, afin de maintenir l'écosystème oasien en vie, que celui-ci soit converti en agriculture "paysagère", donc non productive et transformant ces puissantes oasis, centres névralgiques de foyers de vie historiques considérables, en jardin d'agrément. Le risque d'une telle vision, c'est qu'elle justifie à posteriori l'absence d'une politique oasienne, et confirme la non-valeur territoriale de l'espace oasien. Il est certain que si les facteurs actuels de détérioration de la situation ne sont pas combattus et modifiés, le transfert des populations oasiennes vers l'urbain sera massif et définitif.

## **Stratégie alternative**

*«Si l'on se situe à une échelle régionale, les oasis sont localisées au piémont Sud de l'Atlas. Elles constituent le dernier rempart pour protéger ces châteaux d'eau contre l'invasion du sable saharien. Il est essentiel d'y garder une activité soutenue pour assurer la pérennité de «l'arrière-garde» du pays. Le problème dépasse donc les oasis proprement dites; il concerne bel et bien l'ensemble du territoire national dans la mesure où les oasis constituent une protection globale du territoire sur une grande ligne nord-est/sud-ouest qui va de Figuig jusqu'à Guelmim. Il faut les «nourrir» et les «abreuver» afin qu'elles puissent à leur tour, participer au développement national.*

....

*La nécessité repose maintenant sur des actes forts et sur une intervention globale et sans faille de la part des décideurs publics. C'est là que se situe l'enjeu primordial.*

.....

*Le principe d'économie de l'eau constitue la pierre angulaire, le socle sur lequel repose ce plan d'action. »*

Stratégie Nationale de Développement et d'Aménagement des Oasis au Maroc - 2004

79. Il ne faut pas se cacher aujourd'hui que la situation des oasis marocaines est grave, et que les conséquences de leur dégradation et de leur disparition sur la progression des processus de désertification sont considérables. L'enjeu est majeur, et doit être compris comme tel, il ne s'agit pas de mettre en place quelques mesurées pour compenser des déficits locaux en matière d'environnement, mais de dégager un axe politique fort qui concrétise un engagement réel de l'Etat ET des différents acteurs du développement oasien, société civile comprise. Il devient indispensable de remettre en question le principe sectoriel, tous les départements ministériels étant à titre plus ou moins direct concernés. Le travail de réhabilitation des palmeraies marocaines est engagé depuis plusieurs années par le Ministère de l'Agriculture; ces efforts sont importants et doivent bien sûr être poursuivis. Seulement la rapidité des évolutions régressives en cours, implique une réponse massive, qui englobe la totalité des composants, qui traite la problématique plus sous l'angle d'une stratégie de l'aménagement global de l'espace oasien que sous l'angle technique et sectoriel. Ce projet OASIS du Tafilalet doit répondre à ce défi.

80. Le programme Tafilalet traite avant tout la problématique sous son angle aval. Il est fondamental de considérer que ce traitement ne pourra agir durablement sans un traitement de la problématique amont. L'amont concerne la grande hydraulique et toute la question de l'approvisionnement hydrique. La logique actuelle du dispositif hydraulique conduit inévitablement à un gaspillage considérable de cette précieuse ressource. Un vaste chantier doit être ouvert au Maroc quant à l'efficacité de procédés qui étaient autrefois justifiés par des contextes particuliers, mais qui aujourd'hui conduisent les oasis marocaines à leur perte. Le traitement amont de la problématique oasienne de l'eau, exige un engagement fort de l'Etat, seul capable d'engager l'indispensable conversion vers une gestion économe généralisée de l'eau et les dispositions réglementaires comme les aménagements physiques et techniques en rapport. Il s'agira là bien entendu pas seulement de décliner des idées et concepts déjà bien répandus au Maroc, mais de se donner les moyens et ce à tous les niveaux de la politique publique, pour engager celle-ci dans un programme suffisamment opérationnel pour contribuer à stopper le processus actuel de disparition des oasis.

81. La logique du projet développe trois niveaux d'intervention, distincts mais totalement complémentaires, et dont seule la consolidation pourra concrétiser la réponse à ce défi. Trois niveaux car trois échelles d'actions qui doivent avancer ensemble pour être crédibles, depuis la recherche de protocoles d'exploitation des palmeraies qui soient compatibles avec l'inexorable diminution des ressources hydriques, jusqu'à l'élargissement des textes réglementaires à une politique oasienne, en passant par la construction d'un territoire et d'une démarche de "Pays", autour des Oasis du Tafilalet. C'est dans cette capacité synergique du projet, et dans son prolongement structurel que réside l'alternative réelle qui puisse permettre de sortir d'une dynamique régressive dont l'inéluctable aboutissement est déjà annoncé par l'abandon des oasis du Sud de la région. La coordination, sinon même une relative synergie concertée entre les différentes parties contractantes au programme reste la clé de voute d'un système cohérent et surtout pertinent pour assurer une reprise en main et une dynamisation du contexte oasien.
82. On ne peut pas construire un avenir aux oasis marocaines, si on ne dégage pas une politique territoriale sur le long terme, qui puisse initier une planification sélective, non pas en fonction des besoins d'une modernisation largement souhaitable, mais en fonction des capacités réelles des ressources locales, et donc de leur limitation en terme de service. Avec une démographie urbaine moyenne locale qui dépasse les 2% d'accroissement en 2004, et ce avec des accroissements négatifs ou nuls pour près de 50% des communes rurales, avec une mobilisation quasi-totale des ressources hydriques disponibles et avec une SAU totalement dépendante de cette même ressource, l'espace oasien du Tafilalet, a besoin d'urgence d'un régulateur et d'un projet de développement qui puisse lui garantir la préservation des grands équilibres entre population et ressource naturelle.
83. L'agriculture oasienne reste le fondamental du développement local, elle est à la fois le ciment sociétal autour duquel peut s'organiser les solidarités, et le dynamiseur économique garant de l'avenir. Cette agriculture est avant tout sociale et environnementale, et la sauvegarde des oasis passe inéluctablement par la stabilisation de cette activité, aujourd'hui fortement compromise à la fois par la limitation hydrique, et par la marchandisation des échanges et la déréglementation consécutive. L'alternative est de s'attacher à démontrer que cette activité peut, moyennant quelques adaptations et reconversions, s'inscrire dans un cadre de développement sur le long terme, combinant à la fois système d'exploitation optimisateur de la ressource eau, et système de valorisation ouvrant des accès spécifiques et rémunérateurs au marché mondial. Il ne s'agit pas de réfléchir l'agriculture oasienne en terme de surface rentable et de culture de rendement, mais en terme de niches de production à double vocation: assurer une haute valeur ajoutée en développant la démarche qualité et certification, contribuer à la protection/restauration du milieu en appliquant des conduites culturelles écologiques.
84. L'articulation d'une telle politique ne peut se faire sans une structuration territoriale au sein de laquelle le contexte oasien apparaît comme le moteur du développement. Il s'agit de rompre avec le principe sectoriel, et d'engager autour d'un territoire une réelle coopération de tous les acteurs du développement. Cet engagement ne pourra s'effectuer que si on arrive à donner à ce territoire une identité forte, une cohérence et une valeur, et donc un avenir. L'obligation de concertation est à la base du processus que cherchera à développer ce projet avec la création d'un "Pays des Oasis du Tafilalet", inversant ainsi les tendances actuelles de désagrégation et de dissolution culturelle.
85. Il s'agira de faire du développement durable un vrai projet de société, réunissant autour d'une charte puis d'un projet de territoire, une vision fédéraliste et territoriale du développement. De nouvelles échelles d'intervention, de planification, de commercialisation, d'investissement doivent être identifiés et appliqués pour que soit prise en compte fonctionnellement la spécificité oasienne. Ces facteurs de transformation, agiront par la suite pour une redéfinition de l'espace organisationnel et institutionnel, qui puisse territorialement développer une cohérence géographique avec le contexte oasien. Les Agences de Bassin ne sont toujours pas opérationnelles dans un monde oasien où la ressource hydrique est le premier fondamental du développement et les instances régionales que cela soit pour les oasis du bassin du Drâa comme pour ceux du bassin du Ziz, sont si lointaines qu'elles en deviennent imperceptibles, et décourageantes pour les investisseurs. Accompagner la volonté politique de décentralisation et de déconcentration en développant des applications au contexte oasien, constitue l'axe d'action institutionnel du projet, à même d'initier une réelle alternative au processus actuel.

## Objectif global.

86. La sauvegarde des oasis doit être aujourd'hui comprise comme l'élément fondateur de la lutte contre la désertification pour tous les territoires du sud marocain s'échelonnant de l'oasis de Figuig à ceux de la province de Guelmim. L'objectif global du projet sera donc:

**CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET CONTRE LA PAUVRETE PAR LA SAUVEGARDE DES OASIS DU SUD MAROCAIN - cas des Oasis du Tafilalet -**

## Objectifs spécifiques.

87. *Objectif spécifique 1=*

**- Maintenir un système d'exploitation viable et écologique en restaurant l'écosystème oasien -**

Pour atteindre cet objectif le projet s'appuiera sur quatre résultats complémentaires. Il cherchera en premier lieu à *optimiser l'usage de la ressource hydrique* afin de démontrer dans les parcelles actuellement abandonnées où cette ressource est devenue très limitée que l'on peut toujours y développer une agriculture, et donc y maintenir la vie. Cette vie ne devant pas être limitée, le projet engagera un développement agricole axé sur la recherche systématique d'une *valeur ajoutée* qui puissent être économiquement rémunératrice pour les exploitants et leur apporter ainsi les moyens d'améliorer leur niveau de vie et surtout de rester dans l'oasis. Pour compléter le dispositif, d'une part le projet cherchera à *renforcer les structures associatives* qui sont actuellement les principaux agents du développement local, et d'autre part à engager une *restauration écologique de l'écosystème oasien*, qui puisse régénérer le cadre environnemental pour des populations soumises à de fortes contraintes naturelles.

88. *Objectif spécifique 2=*

**- Favoriser une démarche territoire oasienne valorisante –**

L'intervention du projet au niveau du parcellaire oasien ne sera efficace sur le long terme, que si elle est relayée par une prise en compte de la spécificité oasienne au niveau du territoire. En développant une démarche "Pays" qui donne aux oasis du Tafilalet une identité réelle et une valeur sur le long terme, à travers la création d'un *Conseil local de développement durable*, de *Chartes* qui couvrent tous les aspects de ce développement en terme de qualité, d'éthique et de pratiques et d'un *projet de territoire* qui permette de formaliser les orientations stratégiques, et les choix de développement, le Projet engagera ainsi un processus de concertation et de coopération local totalement inédit et porteur d'une vision d'avenir.

89. *Objectif spécifique 3=*

**- Appuyer les réformes de la politique publique vis-à-vis du contexte oasien -**

La caractérisation d'un territoire tel que peut le définir la démarche "Pays", n'a de sens que si ce processus est intégré par la politique publique de l'Etat comme une de ses composantes. Un travail de fond doit donc être mené en ce sens au Maroc pour faire évoluer les textes, que le projet initiera à travers cet objectif spécifique, cherchant surtout à créer une *mobilisation* et une *réflexion* nationale qui soient stimulantes pour le gouvernement.

## Résultats -Activités.

*ObjSp1= MAINTENIR UN SYSTEME D'EXPLOITATION VISIBLE ET ECOLOGIQUE EN RESTAURANT L'ECOSYSTEME OASIEEN*

### **Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé**

Activité 1.1.1 application des techniques agroécologiques

Activité 1.1.2 développements novateurs et rénovation des systèmes économiseurs d'eau

### **Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue et le niveau de vie amélioré**

Activité 1.2.1 développement de produits "dattes" de qualité terroir labellisable

Activité 1.2.2 développement de produits certifiés agrobiologiques

Activité 1.2.3 développement d'un élevage ovin sélectionné

Activité 1.2.4 développement d'un produit plantes aromatiques "biologique"

Activité 1.2.5 développement d'un produit "écotouristique" oasien de qualité

**Résultats 1.3: le renforcement et la mise à niveau des structures locales est engagé**

Activité 1.3.1 création de "Maisons" des associations oasiennes

Activité 1.3.2 formation des encadrements communaux, techniques et associatifs

Activité 1.3.3 promotion féminine et revalorisation du travail féminin

Activité 1.3.4 appui matériel aux communes et associations oasiennes et mobilisation des jeunes

**Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée**

Activité 1.4.1 lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions

Activité 1.4.2 restructuration de l'écosystème par plantation de fruitiers

Activité 1.4.3 restauration de la biodiversité par création de jardin à clones

Activité 1.4.4 mise en place de foyers améliorés, fours à pain et énergies alternatives

Activité 1.4.5 réalisation d'un système de suivi permanent des écosystèmes oasiens

**ObiSp2= FAVORISER UNE DEMARCHE TERRITOIRE OASIENNE VALORISANTE**

**Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place**

Activité 2.1.1 organisation de la connaissance et évaluation des acteurs/opérateurs

Activité 2.1.2 rédaction des conventions de partenariat et création du Comité de pilotage

Activité 2.1.3 création des Comités de Suivi communaux

Activité 2.1.4 mise en place du Conseil et des commissions

**Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis du Tafilalet" est créé autour d'une Charte de développement durable**

Activité 2.2.1 établissement du diagnostic "PAYS"

Activité 2.2.2 définition en commun des objectifs et orientations stratégiques "PAYS"

Activité 2.2.3 élaboration de la Charte de développement durable "PAYS"

Activité 2.2.4 élaboration d'un plan d'action opérationnel "PAYS"

**Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis du Tafilalet" est formalisé**

Activité 2.3.1 animation et mise en commun des projets et missions

Activité 2.3.2 rédaction participative et concertée du projet de territoire

Activité 2.3.3 définition d'un plan de communication-formation

**ObiSp3= APPUYER LES REFORMES DE LA POLITIQUE PUBLIQUE VIS-A-VIS DU CONTEXTE OASIEN**

**Résultats 3.1: Les modifications à apporter aux textes et réglementations sont identifiées**

Activité 3.1.1 analyse-diagnostic de la situation juridique et réglementaire

Activité 3.1.2 mobilisation et concertation des acteurs institutionnels

Activité 3.1.3 élaboration des propositions

**Résultats 3.2: La prise en compte d'une politique territoriale "oasienne" est acquise**

Activité 3.2.1 appui à la création d'une Cellule "OASIS"

Activité 3.2.2 initiation d'une réflexion nationale

Activité 3.2.3 élaboration d'un contrat-cadre stratégique "OASIS" interministériel

## Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé

### Activité 1.1.1 application des techniques agroécologiques

90. Il s'agira de développer au niveau de parcelles pilotes dans les Oasis de Jorf, Ferkla et Goulmima, actuellement dégradés et abandonnés par les paysans, une agriculture basée sur les techniques de l'agroécologie, et ce dans le but principal d'augmenter les capacités de rétention hydrique des sols afin de diminuer les besoins en dotation pour les cultures. Actuellement près de 65% des exploitants ont recours à des intrants agricoles, qui caractérisent l'agriculture de rendement, sollicitant le plus souvent abusivement sols et ressource hydrique pour des spéculations en semences sélectionnées dont la compétitivité sur le marché marocain est quasi-nulle. L'agroécologie permettra elle de mieux valoriser le travail agricole, de favoriser la rentabilité économique des spéculations (semence non hybride) qui deviendront ainsi labellisables, et de restaurer l'écologie des sols et de l'écosystème. Une stratégie de formation et d'encadrement à l'agroécologie sera mise en place afin de dégager un réel potentiel d'exécution au niveau des communautés d'exploitants ainsi que le transfert d'ingénierie de formation associé.
91. Ces techniques seront d'une part transférées depuis l'expérience Tunisienne menée depuis 10 ans avec succès dans l'Oasis de Chenini-Gabes, avec l'aide des deux ONG qui en sont à l'origine, l'ASOC Tunisienne et le CARI France et d'autre part enrichies par le réseau d'agriculteurs expérimentateur-formateurs des zones arides ayant développé des pratiques appropriées dans les zones sahéliennes (réseau RADDO dont le CARI est le facilitateur). Cette activité sera réalisée en totale collaboration avec les associations oasiennes d'agriculteurs, qui en seront les maîtres d'œuvre. Elle s'appuiera sur un engagement volontaire de leur part, et une démarche réellement participative tout au long du programme.
92. Les sites choisis répondront ainsi à une quadruple vocation:
- **une vocation de démonstration** en grandeur nature de productions locales conduites avec des techniques agroécologiques et leurs avantages comparatifs.
  - **une vocation d'expérimentation** de techniques à adapter en lien avec les agriculteurs et le contexte oasien en s'appuyant au minimum sur trois protocoles : économie d'eau – fertilisation - lutte phytosanitaire naturelle contre les maladies et les ravageurs.
  - **une vocation de dialogue** sur les questions d'agriculture et d'environnement. Le site restera ouvert et rendu accessible aux visiteurs intéressés avec accompagnement pédagogique.
  - **une vocation de conservatoire variétal** et de rediffusion de variétés locales en voie de disparition (cultivars): variétés de fruits et/ou de légumes présentant un intérêt sur le plan de la biodiversité méditerranéenne autant que sur leur adaptation locale.

#### **Détail sommaire de l'action :**

**création d'un espace de démonstration**

**mise sur pied d'un programme de gestion de la matière organique et de la fertilité *in situ***

**application des techniques agro-écologiques *in situ***

**formation des agriculteurs et transfert d'ingénierie de formation**

**communication et éducation environnementale sur l'écologie oasienne**

### **Activité 1.1.2 développements novateurs et rénovation des systèmes économiseurs d'eau**

93. Les 98% de la ressource hydrique mobilisée dans la Tafilalet sont destinés à l'agriculture, le reste étant réservé à l'eau potable. Il est donc très important de développer en milieu agricole oasien tous les systèmes possibles économiseurs d'eau. Il s'agira principalement d'encourager deux types d'irrigation, l'irrigation localisée et le goutte à goutte, en optimisant le plus possible l'acheminement de l'eau, par le recours à la tuyauterie en PVC afin de diminuer les pertes de charge et en cherchant à réhabiliter tout système traditionnel pouvant améliorer les performances. Ces aménagements seront effectués sur les sites pilotes, dans le cadre du collectif d'exploitants qui en aura la charge. Ils s'appuieront sur les réalisations déjà en cours dans ces oasis avec le projet de la coopération japonaise et l'ORMVAT, qui a donné d'excellents résultats, avec protocole d'évaluation et étude comparative.
94. L'objectif principal de cette activité est d'amplifier au niveau des parcelles pilotes du projet qui sont dégradés et doivent être restaurés par les applications agroécologiques, l'effet optimisation de l'utilisation de la ressource hydrique, par cumul de plusieurs types d'intervention économes, aussi bien dans les pratiques agricoles qu'hydrologiques.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**recensement et inventaires des droits collectifs de l'eau au niveau des unités hydrauliques**  
**aménagements du système d'irrigation et du système d'exhaure des sites pilotes**  
**sessions de formation sur la gestion technique et rationnelle des équipements**  
**sessions de formation aux techniques de préservation des ressources hydrauliques collectives**  
**programme de sensibilisation EAU auprès des agriculteurs, et de la population oasienne**

### **Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue et le niveau de vie amélioré**

#### **Activité 1.2.1 développement de produits "dattes" de qualité terroir labellisable**

95. Cette activité est un prolongement direct du projet RAB98G31 PNUD/GEF/IPGRI "Gestion participative des ressources génétiques du palmier dattier dans les oasis du Maghreb", dont elle applique une partie des résultats. Il s'agit de développer au niveau des oasis concernées par le projet un modèle possible de production de qualité donc certifiable sous un label internationalement reconnu (comme l'IG), de dattes mais surtout de sous-produits de la datte, la transformation étant d'après les études effectuées par ce projet, la meilleure source de revenus possible pour les populations oasienne.
96. Le projet encadrera l'ensemble du dispositif, qui concerne aussi bien des actions formatives que de l'investissement, et l'appui de partenariats euro-méditerranéens en développement de filière qualités (cf programmes UE et Banque Mondiale). L'importance de l'opération est à la mesure du défi actuel que doivent relever les oasis marocaines en matière de production phoenicicole. Il est évident que les répercussions de cette opération sont aussi dépendantes de la mise en œuvre de l'Objectif spécifique 2, avec la création d'un "Pays des Oasis du Tafilalet" qui argumentera et garantira la labellisation "terroir" du produit.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**collecte et diffusion auprès des ménages des savoir-faire en matière de préparation, conservation et transformation des dattes**  
**maîtrise de la qualité des dattes et application des recherches sur les cultivars**  
**renforcement des savoir-faire en matière de transformation et promotion des produits**  
**création d'un Centre de collecte et Unité de conditionnement, transformation et valorisation de dattes**  
**promotion des dattes et développement de la filière export**

### **Activité 1.2.2 développement de produits certifiés agrobiologique**

97. Avec l'apport en agriculture des techniques de l'agroécologie, les productions pourront être valorisée sous un label "biologique" et bénéficier ainsi de la dynamique actuelle du marché du bio marocain, en pleine expansion surtout pour l'export. Le projet apportera une aide aux exploitants d'une part en effectuant une étude complète de la filière biologique dans le contexte oasien, afin d'en déterminer les atouts et les passages obligés pour les agriculteurs, et d'autre part en appuyant les collectifs exploitants (coopératives-associations) à s'équiper et se former pour satisfaire aux exigences du marché en matière de certification et valoriser leur production: récolte-extraction-stockage-conditionnement-promotion-commercialisation-tracabilité ...

#### **Détail sommaire de l'action :**

**étude de la filière "biologique" marocaine, et principes de son application au contexte oasien** (suite et applications oasiennes à l'étude en cours au niveau du MATEE)

**renforcement des capacités des coopératives et associations pour obtenir la certification des productions**

### **Activité 1.2.3 développement d'un élevage ovin sélectionné**

98. La race ovine D'Man est une race locale n'existant que dans les oasis et qui a pour avantage de présenter une remarquable prolificité avec un maximum de 7 agneaux par portée. La dégradation du contexte oasien a entraîné une forte diminution de cet élevage et une progression de la dégénérescence par trop grande consanguinité. Actuellement le potentiel productif des ovins D'Man n'est pas suffisamment exploité dans sa zone d'origine ni dans des schémas de croisement et de sélection génétique des reproducteurs et ses contributions pour la sécurité alimentaire en termes de protéines animales ne sont plus assurées d'une façon durable. Le risque de perte de ce patrimoine génétique précieux est donc manifeste.

99. Cette race représente outre un intérêt en terme de biodiversité, un intérêt économique évident, vu d'une part son adaptation parfaite au milieu, et la demande grandissante de reproducteur pour croisement avec les grandes races du Maroc (comme le Sardin) afin d'en augmenter la prolificité. L'ORMVAT a instauré un système de micro-crédit en collaboration avec les Coopératives de femmes afin de les doter de brebis D'Mam, suitées ou pleines, et l'INRA a mené les études et travaux de sélection de la race et d'amélioration de la productivité. En s'appuyant sur ces partenaires, le projet se propose de contribuer au développement durable de cette race, afin d'une part d'améliorer la situation financière du foyer oasien, et d'autre part aider au maintien d'une race locale à fort potentiel.

#### **Détail sommaire de l'action :**

**mise en œuvre du schéma de sélection de la race D'Man**

**élaboration du référentiel technico-économique**

**mise en place du plan de production en fonction contexte site du projet**

**formation des éleveurs, appui technique et encadrement sanitaire**

**évaluation, amélioration et mobilisation des circuits de commercialisation**

### **Activité 1.2.4 développement d'un produit plantes aromatiques "biologique"**

100. Les plantes aromatiques font partie intégrante du patrimoine biologique des oasis du Tafilalet, mais leur valorisation n'est pas mise en œuvre et bien des opportunités ne sont pas exploitées à ce sujet. Le Projet servira à réhabiliter ce patrimoine, à en développer la culture et le développement en contexte oasien, et à rechercher des modes de commercialisation qui soient le plus rentables possible. Dans cette optique la mise en place d'une filière "biologique" sera testée, bénéficiant du protocole agroécologique qui sera mis en place sur les parcellaires, et engageant un processus de certification en phase avec celui qui est proposé en activité 1.2.2 pour les produits agricoles. le Maroc dont la réputation internationale est bien établie à ce sujet (unités de distillation pour l'export), offre des débouchés importants.

#### **Détail sommaire de l'action :**

**identification, collecte et caractérisation du patrimoine local**

**définition du protocole agronomique et valorisation des espèces**

**sensibilisation et appui aux exploitants**

**introduction et plantation des plants au sein des parcellaires**

suivi technique et mobilisation du circuit de commercialisation

### **Activité 1.2.5 développement d'un produit "écotouristique" oasien de qualité**

101. Tout le monde conçoit que le tourisme est un atout pour aider au développement des régions oasiennes. Ce tourisme pour être durable doit se distribuer sur plusieurs domaines, offrant des prestations de qualités et suffisamment intégrées pour ne pas remettre en cause les fondamentaux environnementaux et sociaux des espaces oasiens toujours très fragiles. Une approche et un travail de définition doit être mené à ce sujet sur l'ensemble du contexte oasien marocain. Le projet s'attachera d'une part à développer au sein des territoires où il interviendra des prestations démonstratives, permettant de regrouper les compétences autour d'une stratégie écotouristique, et d'autre part à former les acteurs et opérateurs à même de dynamiser la démarche. Il s'agira de développer un produit original et de qualité, suffisamment attractif et rémunérateur pour engager une dynamique locale puis régionale qui puisse s'inscrire dans le cadre de l'objectif spécifique 2 du projet et soutenir la Création d'un "Pays des Oasis du Tafilalet".

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**état des lieux du potentiel « écotouristique » de la zone, produits/associations/circuits/projets....**

**constitution d'un regroupement promotionnel de l'écotourisme dans les oasis**

**identification et organisation participative de produits thématiques**

**appui au groupement pour premières réalisations**

**élaboration d'une charte d'éthique écotouristique « Oasis » (en phase avec obj. spécifique 2)**

**formation des acteurs au montage de produits et à l'écotourisme (contexte Développement Durable).**

**formation des opérateurs locaux**

**promotion auprès des Tour Opérateurs**

**création d'une Maison de l'Oasis**

### **Résultats 1.3: le renforcement et la mise à niveau des structures locales est engagée**

#### **Activité 1.3.1 création de "Maisons" des associations oasiennes**

102. Les associations oasiennes sont actuellement en phase de structuration et de développement, et vont avoir un rôle de plus en plus important à jouer dans l'avenir pour assurer la survie et la pérennité de l'écosystème oasien. Il est donc important de les renforcer et de leur donner les moyens de se développer mais en favorisant le plus possible une vision collective et solidaire du développement. C'est dans ce souci que seront proposées par le projet la création de "Maison des associations", où pourront se retrouver, collaborer, se former, s'informer, communiquer, bénéficier de service divers dont Informatiques, les associations en activité dans l'oasis.

103. Ces Maisons pourront être privilégièrement situées dans les anciens Ksours, dont certains sont mêmes abandonnés, moyennant des travaux d'aménagement et de restauration. Mais dans tous les cas, les sites doivent être choisis en parfaite concertation avec les bénéficiaires. Certaines communes et municipalités comme Ferkla es Soufla, Fezna, ou Tinjdad, dont les réserves financières sont importantes et l'endettement faible, pourront être associées financièrement à l'opération.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**concertation pour une identification des demandeurs**

**négociation avec les communes et proposition de site**

**aménagement physique et restauration si nécessaire du bâti**

**équipement des Maisons**

### **Activité 1.3.2 formation des encadrements communaux techniques et associatifs**

104. Dans la suite des interventions déjà menées par l'ADS et l'ORMVAT auprès des associations, le projet appuiera et amplifiera ce travail de mise à niveau, par une formation soutenue des encadrements aussi bien en matière de connaissance sur les problématiques du développement oasien, qu'en matière de maîtrise des processus de gestion de projet, de participation, de communication et d'intégration de la société civile.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**identification des besoins sous forme participative**  
**établissement et mise au point des matériaux formatifs**  
**ateliers de formation thématique**  
**programme de session en formation continue**

### **Activité 1.3.3 promotion féminine et revalorisation du travail féminin**

105. De nombreuses coopératives de femmes et foyers féminins existent dans les Oasis du Tafilalet qui bénéficient de partenariat avec l'ORMVAT (PDRT) et l'ADS. Ce partenariat est amplifié par l'engagement de certaines ONG marocaines comme l'Union des Femmes Marocaines, qui se dédit à la promotion et l'amélioration de la situation des femmes. Divers aspects sont concernés qui cherchent tous à permettre aux femmes d'accéder à un certain niveau d'éducation (alphabétisation, ..), comme de bénéficier de revenus propre (élevage, artisanat...). Le projet, dans ces sites d'intervention, appuiera l'action déjà entreprise au niveau de la région, en favorisant le plus possible l'implication des organisations féminines dans son travail de restauration de noyaux de vie humain viables dans les oasis en voie d'abandon.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**identification des besoins sous forme participative**  
**appui au programme actions féminines de l'ADS (Sapan)**  
**appui au programme actions féminines de l'ORMVAT (PDRT...)**  
**renforcement des structures associatives féminines**

### **Activité 1.3.4 appui matériel aux communes et associations oasiennes et mobilisation des jeunes**

106. Le projet prévoit de dégager une somme forfaitaire pour apporter un appui matériel au cas par cas aux associations en fonction de leurs besoins comme ceux liés à la gestion pour mener à terme l'exécution du projet. Afin d'asseoir durablement l'implication associative naissante dans le cadre du développement local, il soutiendra à travers un programme d'informations et de sensibilisation ciblé aussi bien sur les problématiques environnementales, qu'économiques et sociales oasiennes, la mobilisation des jeunes générations au sein du tissu associatif, favorisant les échanges et les rencontres à cet effet.

## **Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée**

### **Activité 1.4.1 lutte contre l'ensablement, l'érosion et les pollutions**

107. La lutte contre l'ensablement dans la région du Tafilalet repose sur une nouvelle stratégie qui consiste à mobiliser les populations locales autour du travail communautaire en les associant directement aux travaux à travers des conventions de partenariat. Le Projet en se référant à cette démarche, déclinera sur ces différents sites, une intervention massive en terme de lutte contre l'ensablement, privilégiant systématiquement la lutte biologique à la lutte mécanique, cette dernière étant souvent facilement remise en question par les cinétiques sableuses actuellement en cours suite à la désertification avancée de ces zones. Outre la revégétalisation des secteurs dégradés, la lutte biologique a aussi pour avantage d'exiger beaucoup moins d'entretien que la lutte mécanique. Dans le cadre de cette dernière, le projet se propose d'apporter une contribution expérimentale à la mise en place d'un nouveau procédé, basé sur une expérience conjointe entre l'EID en France et la Tunisie, et qui dispose des linéaires de barrières formées avec la membrure centrale de la palme, barrière type ganivelle, qui ici se nommerait alors palmivelle. Outre la valorisation de la palme sèche, ce procédé a aussi pour avantage d'avoir une durée de vie bien plus longue que les actuelles barrières de palmes entrecroisées.
108. Les berges et terrasses des oueds représentent un capital foncier parmi les plus précieux pour les exploitants. Avec l'accentuation de la violence des crues, et une gestion pour le moins inappropriée, ce capital est en voie de disparition. L'ORMVAT intervient déjà à cet effet, en engageant des programmes de fixation et de stabilisation des berges et des terrasses. Le Projet s'appuiera sur ce programme pour en engager les réalisations dans les secteurs où il interviendra en matière de restauration des milieux et surtout des capacités productives de ces milieux.
109. La prolifération des puits perdus, des fosses septiques, comme le déversement direct des eaux usées, et des lixiviats constitue une source de pollution pour les nappes phréatiques. Celle-ci devient un problème environnemental majeur, surtout que les nappes sont à une profondeur moyenne de 15 à 20 m. La réutilisation de ces eaux par l'agriculture et le maraîchage présente en plus un risque bactériologique certain pour la santé humaine. L'ORMVAT travaille actuellement à limiter l'origine domestique de ces effluents en disposant des lavoirs avec collecteurs des eaux pour éviter une pollution directe des seguias. Cette problématique nécessite une étude sérieuse et une intervention calibrée pour être efficace. Le Projet engagera cette étude pour les oasis où il intervient, ainsi qu'une planification en terme de réalisations d'urgence, qui si elles nécessitent des fonds importants feront alors l'objet d'une requête auprès d'un bailleurs en conséquence.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**évaluation participative des besoins et des possibilités au niveau des sites d'intervention**

**définition des protocoles techniques**

**étude expérimentation d'introduction du système palmivelle**

**applications sur le terrain pour fixation des fronts**

**aménagements et stabilisation des terres**

**étude-diagnostic de la problématique de pollution des aquifères pour les oasis de Jorf, Tinjdad et Goulmima**

**appui au programme de l'ORMVAT en matière de réduction des pollutions domestiques**

**plan de lutte contre les sources de pollution de la ressource hydrique**

**réalisations d'urgence et mobilisation des fonds**

#### **Activité 1.4.2 restructuration de l'écosystème par plantation de fruitiers**

110. Il a été démontré que la richesse spécifique de l'écosystème oasien, tout comme sa dynamique trophique est dépendante de la qualité de sa structuration interne. Plus l'écosystème est stratifié, plus grand est son potentiel écologique et sa représentativité, largement favorisés par des conditions stationnelles alors très favorables entre degré d'hygrométrie constant, protection des strates inférieures, réduction des écarts et maintien des constantes avec les zones d'ombrage, diversification des niches, etc. Il est donc important de recréer les stratifications qui existaient il y a encore quelques décennies dans le contexte oasien, et qui ont été mise à mal par l'introduction d'une agriculture productiviste et la forte sensibilité aux polluants et à la baisse des nappes. La strate arbustive s'exprimait alors à travers de nombreuses variétés d'essences fruitières et tinctoriales pour la plupart, dont le Projet devra favoriser la réimplantation.

##### *Détail sommaire de l'action :*

**évaluation participative des potentiels et des possibilités au niveau des sites d'intervention**  
**recherche des cultivars et des plants traditionnels**  
**création de pépinières et plantations dans les parcelles**

#### **Activité 1.4.3 restauration de la biodiversité par création de jardin à clones**

111. Les plantes médicinales représentent un des grands patrimoines naturels des oasis, avec une forte tradition thérapeutique, toujours très vivante. Ce patrimoine subit comme toutes les composantes de la biodiversité oasienne la dégradation actuelle des situations, et se retrouve compromis à la fois par la désertification du milieu, mais aussi par l'abandon des sites et donc l'absence d'entretien du parcellaire dont dépend la productivité de l'écosystème. De plus les oasis représentent des îlots de biodiversité agricole avec la présence de nombreux cultivars qui constituent un fond important pour le patrimoine phytogénétique du Maroc. Le Projet servira à conserver, restaurer et valoriser cet inestimable patrimoine qui a déjà localement fait l'objet d'études approfondies par la faculté des Sciences d'Errachidia.

##### *Détail sommaire de l'action :*

**inventaire, collecte et caractérisation du patrimoine local**  
**définition du protocole phytogénétique et valorisation des espèces**  
**sensibilisation des populations**  
**mise en place de jardin à clones au sein des parcelles**  
**suivi technique des plantations**  
**publication, communication, et commercialisation**

#### **Activité 1.4.4 mise en place de foyers améliorés, fours à pain et énergie alternative**

112. Le déboisement des secteurs oasiens et surtout des zones bours et pastorales adjacentes, est essentiellement dû aux besoins en bois de feu, surtout que l'hiver peut dans ces contrées désertiques amener des températures froides pendant des laps de temps assez longs comme en 2005. L'absence d'utilisation de foyers améliorés ne fait qu'accroître la pression sur la ressource ligneuse, dont l'arrachage et le prélèvement abusif contribue notablement à la cinétique et au développement des masses sableuses. Il importe donc de commencer, pour lutter contre ce processus de dégradation, par l'adoption par les consommateurs de systèmes économiseurs et optimisateurs de la ressource. Le projet s'appuyant sur l'expérience d'une ONG locale, engagera donc un programme de vulgarisation et de mise en place de systèmes améliorés pour la cuisson des aliments et du pain. Avec la collaboration des différents programmes marocains traitant de la question, il engagera une application en énergie alternative que cela soit en matière de gaz, comme de solaire.

##### *Détail sommaire de l'action :*

**identification des différents prototypes de foyers améliorés et de four à pain existants.**  
**organisation de tests pratiques des foyers améliorés et four à pain auprès des ménages.**  
**identification d'un système de diffusion, production et vente des foyers et des fours à pain.**  
**production des foyers et fours améliorés**  
**étude de faisabilité en énergie alternative**  
**campagne de sensibilisation-information**

#### **Activité 1.4.5 réalisation d'un système de suivi permanent des écosystèmes oasiens**

113. Dans le cadre d'application des Conventions de lutte contre la désertification, changement climatique et biodiversité, et en s'appuyant sur le programme ROSELT de l'OSS qui réalise un travail équivalent au Maroc saharien sur le site de l'oued Mird, le Projet appuiera la mise en place d'un suivi et d'une surveillance écologique, à partir d'une étude d'identification et d'évaluation des indicateurs spécifiques au contexte oasien, et d'un partenariat avec la Faculté des Sciences d'Errachidia et la Division de la recherche forestière du HCEFLCD pour en assurer l'exécution dans le temps. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention CDD et du PAN/LCD au Maroc, un dispositif de Suivi Evaluation est mis en place en coopération avec l'OSS et l'Union Européenne. Dans ce cadre les oasis font l'objet d'un dispositif spécifique en cours de conception, auquel le projet pourra donc collaborer.

##### ***Détail sommaire de l'action :***

**étude et analyse systémique des écosystèmes oasiens du Tafilalet pour la mise en place d'un observatoire écologique**  
**publications, communication et éducation autour des résultats de l'étude**  
**mise en place du système de suivi et conventions de partenariat avec les exécutants**

#### **Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place**

##### **Activité 2.1.1 organisation de la connaissance et évaluation des acteurs/opérateurs**

114. La démarche "Pays" représente un effort de coordination des stratégies de développement et d'aménagement du territoire à des échelles pertinentes, en liaison étroite avec les représentants des activités socio-économiques et associatives. Ce mouvement de coopération doit prendre place dans un cadre souple et respectueux des compétences des collectivités, il doit donc privilégier une logique de projets et ne pas être enserré dans des procédures inutilement complexes. La mise en œuvre d'une démarche "Pays" doit s'appuyer sur une structure de concertation dont le rôle actif dans l'élaboration du processus et le suivi et évaluation des différentes étapes est prépondérant. Cette structure est librement organisée et sa vocation est de constituer le lieu central de propositions et d'initiatives afin d'exercer une fonction de mobilisation des différents acteurs du développement local, de l'institution à la société civile. La mise en place d'une telle structure, nécessite au préalable une identification exacte des acteurs de ce développement, qui tout en n'oubliant personne, ne donne pas non plus d'importance excessive à certains. Le choix des membres doit se justifier au vu de leur action au sein du territoire, et/ou de leur représentativité locale et/ou de leur affiliation à des groupements fédérateurs, et/ou de leur importance en terme de compétence, etc. Un travail préalable de regroupement des données, d'évaluation et de formation est donc indispensable, travail qui doit être aussi mené à travers de larges réunions d'information associant les organismes ou personnes potentiellement intéressés, comme d'ateliers plus spécifiques. Il existe une ébauche de création d'une commission du développement durable entreprise dans le cadre du programme SAPAN de l'ADS, mais celle-ci n'est pas finalisée sur une démarche territoriale "Pays". Elle sera donc réorientée et intégrée dans le processus du projet.

##### ***Détail sommaire de l'action :***

**études et regroupement des données**  
**ateliers d'information**  
**ateliers d'évaluation**  
**formation des encadrements**  
**voyage étude d'élus en France**

### **Activité 2.1.2 rédaction des conventions de partenariat et création du Comité de pilotage**

115. Le partenariat actif est à la base de la démarche "Pays" et il convient de le formaliser dès le commencement à travers des textes engageant les différentes parties dans le processus. Le porteur du projet doit être accompagné dans sa démarche et appuyé par les acteurs les plus déterminants et les plus agissants en matière de développement. Une démarche "Pays" se construit toujours à partir des éléments locaux les plus mobilisés. Ce sont ces éléments qui en s'associant à travers des textes de partenariats, jettent les bases des futures coopérations locales. Ils leur revient logiquement de s'associer aussi à travers un comité de pilotage qui puisse engager avec suffisamment de dynamisme ce type de processus, dont le caractère totalement novateur exige dès le départ une garantie de crédibilité.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**ateliers d'information et de formalisation  
rédaction des textes  
mise en place du Comité de pilotage**

### **Activité 2.1.3 création des Comités de Suivi communaux/**

116. La commune reste la structure communautaire de base, dont les élus doivent pouvoir alimenter le processus Développement Durable. Des Comités de Suivi seront ainsi mis en place au niveau du tissu communal, qui auront pour vocation de dynamiser localement et sur le terrain tout le processus, d'effectuer le feed-back indispensable auprès des populations et de mobiliser les compétences et les acteurs autour de la question du DD.

### **Activité 2.1.4 mise en place du Conseil et des commissions**

117. Le Conseil local de développement durable une fois constitué, va devoir pour être fonctionnel se définir un cadre de fonctionnement, une orientation stratégique et un certain nombre de modalités pratiques. Comme il engage un processus de concertation et d'élaboration qui couvre un champ thématique parfois complexe, et toujours diversifié dans le cadre du développement durable, il lui reviendra de créer en son sein des commissions thématiques, qui puissent l'aider à maîtriser l'ensemble de la problématique locale, et de mobiliser les acteurs en fonction de leurs qualités.

## **Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis du Tafilalet" est créé autour d'une Charte de développement durable**

### **Activité 2.2.1 établissement du diagnostic**

118. Un pays est un territoire de projet caractérisé par une "cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale". Le premier travail est d'en délimiter les contours et d'en identifier les caractéristiques. Une étude diagnostic s'attachant plus à l'analyse des dynamiques qu'au descriptif des composantes, doit être réalisée pour donner les éléments d'information indispensables à l'élaboration du projet de territoire (hiérarchisation des priorités-indicateurs-bilan transversal), cette étude devant par son approche participative et concertée engager le processus de collaboration et d'échange local qui caractérise la démarche "Pays".

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**études diagnostic thématique  
ateliers de concertation et d'échange**

### **Activité 2.2.2 définition en commun des objectifs et orientations stratégiques**

119. C'est grâce à l'élaboration d'un projet commun de développement durable, fondé sur le diagnostic du territoire, une vision prospective et des orientations stratégiques, que la constitution d'un "Pays" permet aux acteurs locaux de prendre en main le devenir de leur propre territoire. Ce projet doit engager un réel décloisonnement de l'action publique, et mettre en cohérence à l'échelle du bassin de vie que représente son territoire, les politiques des différents partenaires institutionnels. L'enjeu réside dans la capacité participative de la démocratie locale, et donc commence dès la phase de définition des objectifs et orientations stratégiques pour le territoire. Cette phase est très importante, et doit être sérieusement encadrée et accompagnée car elle conditionne en grande partie l'avenir du projet.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**ateliers de concertation et d'échange  
réunions thématiques des commissions  
élaboration participative et discussion ouverte des propositions  
adoption et définition du cadre stratégique**

### **Activité 2.2.3 élaboration de la Charte de développement durable**

120. L'activité fondatrice de la démarche "Pays" consiste en l'élaboration de la charte de développement durable qui va fédérer toutes les parties autour d'une vision commune et d'une politique partagée qui déclinera l'ensemble des composantes territoriales comme autant d'atouts et de synergies créatrices d'une forte identité locale. Cette charte qui doit aussi bien assurer l'efficacité économique que l'équité sociale, la qualité environnementale, la cohérence territoriale et une juste gouvernance, va s'élaborer autour d'un processus long, qui agrégera petit à petit les différents éléments identifiés par les commissions thématiques. Ce document qui doit faire l'objet d'une approbation de tous les membres du projet de "Pays", est constitué de plusieurs parties dont l'élaboration demande une méthode et un processus dont le Projet facilitera l'encadrement tant technique que financier.

#### ***Détail sommaire de l'action :***

**réunions thématiques des commissions  
ateliers de concertation et communication locale  
propositions des commissions et rédaction des articles  
consolidation et proposition finale**

### **Activité 2.2.4 élaboration d'un plan d'action opérationnel**

121. Afin de formaliser au plus vite au niveau du terrain et de l'action les dispositions préconisées par la Charte, un plan d'action opérationnel sera défini, qui puisse traduire en terme d'activité comme de visibilité pour les populations, tout le travail amont effectué pour l'élaboration de la Charte.

## **Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis du Tafilalet" est formalisé**

### **Activité 2.3.1 animation et mise en commun des projets et missions**

122. La mise en œuvre de la charte de développement durable du "Pays" va s'effectuer à travers différents projets et missions, qui chacun dans leur domaine d'application vont concrétiser "l'esprit" de la charte et donner au territoire une réelle visibilité éthique. Cette déclinaison se fait à travers des animations successives auprès des partenaires, afin de mettre le plus possible en commun les sujets porteurs et les éléments fondateurs de la démarche. D'autre part l'application de la charte doit pouvoir bénéficier d'un suivi-évaluation, qui puisse être validé par le Conseil de Développement durable. la faisabilité de ce suivi doit être instruite à ce niveau, car elle nécessite une forte coordination des acteurs.

### **Activité 2.3.2 rédaction participative et concertée du projet de territoire**

123. Le projet de territoire, offre un cadre à une réelle coopération entre le "Pays", sa province, sa région, l'Etat et même au-delà avec l'application progressive des coopérations décentralisées. Cette coopération sera formalisée sous diverses formes contractuelles, mais doit dans un premier temps s'appuyer sur un ensemble cohérent qui est le projet de territoire. Ce document de gestion couvre tous les aspects relevés comme prioritaires dans la charte, agissant aussi bien en matière de planification territoriale et de politiques de gestion des ressources, que d'adaptation des assises réglementaires ou de la mise en œuvre de plan directeur de développement intégré. La rédaction d'un tel document, souvent complexe, nécessite de nombreux feed-back entre le domaine d'application et ses porteurs de projet et les responsables de secteurs et de commissions traitant du sujet au niveau de la charte et devant opérer sélectivement. Cela peut impliquer la mise en place de forums de discussions et de concertation, le développement d'une communication spécialisées et la réalisation de missions exploratoires de conciliation et d'arbitrage dans le cas d'antagonismes et de contradictions à résoudre. Le Projet appuiera donc avec l'aide de ses partenaires européens l'ensemble du processus afin que la démarche bénéficie d'un accompagnement le plus efficace possible.

### **Activité 2.3.3 définition d'un plan de communication-formation**

124. La collectivité territoriale est un acteur majeur dans la mise en œuvre du développement durable sur son territoire. Le Conseil local de Développement durable joue un rôle essentiel par sa proximité avec les acteurs du développement en matière de sensibilisation, information et communication pour favoriser les transformations et les conversions des modes de production et de consommation portées par la charte et traduites par le projet de territoire. La mobilisation des acteurs nécessite la mise en œuvre d'une communication adaptée que la collectivité doit partager avec d'autres acteurs, c'est-à-dire les écoles, les associations, les institutions, les médias, mais aussi les opérateurs économiques privés. Il faut clarifier les enjeux de la communication, donner un sens concret à la démarche développement durable, construire des messages adaptés à leurs cibles, et adapter les outils à la nature des cibles. Il faut décloisonner la circulation de l'information, sortir de l'hermétisme techniciste pour expliquer de manière compréhensive des évolutions et des dynamiques qui concernent tout le monde. Il s'agit donc de monter un vrai plan de communication-formation (dont site Internet), qui puisse faciliter la maîtrise des enjeux locaux et garantir la participation et la qualité des débats. Bien des outils existent dont l'acquisition et la mise en œuvre seront appuyées par le projet avec ses partenariats européens.

## **Résultats 3.1: L'identification des textes et réglementations à modifier ou revaloriser est réalisée**

### **Activité 3.1.1 analyse-diagnostic de la situation juridique et réglementaire**

125. Les divers textes et réglementations qui encadrent le développement économique rural, comme la définition des politiques territoriales, ne font pas cas du contexte oasien, de ses spécificités, et surtout de sa grande vulnérabilité actuelle. Une inadaptation existe aussi bien dans l'aide à l'investissement, que dans l'aménagement des espaces entre urbain et rural. Le paysan oasien ne bénéficie d'aucun appui financier ou accès facilité au crédit pour des investissements comme la construction de bassin d'accumulation des eaux, le bétonnage des séguias, la pose de canalisation en PVC, le captage des sources, la protection des berges ou encore l'arrachage des palmiers de mauvaise qualité, l'acquisition de petites mécanisations comme la lutte contre l'ensablement et bien d'autres aspects conditionnant actuellement la survie des oasis.

126. On trouvera aussi une certaine inadéquation en matière de gestion de la ressource eau, entre les services administratifs, l'exploitant étant aussi le décideur, et le gestionnaire, ce qui ne permet pas de dégager une politique globalisante de la ressource. En conséquence le Projet engagera une expertise pour évaluer la situation marocaine à ce sujet et définir les adaptations indispensables et surtout prioritaires pour la sauvegarde des oasis.

### **Activité 3.1.2 mobilisation et concertation des acteurs institutionnels**

127. L'encadrement réglementaire du développement touchant à peu près tous les départements administratifs de l'Etat marocain, il est important de donner à ce travail d'évaluation des modifications une réelle visibilité et un réel impact au niveau des acteurs institutionnels. En ce sens le Projet favorisera la mobilisation de l'institutionnel autour du diagnostic à travers des ateliers de concertation et des outils de communication adaptés à une sensibilisation sur la problématique oasisienne et une prise en compte des différentes modalités réglementaires des institutions.

#### **Activité 3.1.3 élaboration des propositions**

128. Les propositions de modifications et d'adaptation des textes pour avoir une chance d'être reprises au niveau de l'institutionnel et mise en œuvre au niveau du politique, feront pour leur rédaction l'objet de la mise en place d'une commission ad hoc, réunissant aussi bien des directeurs de ministère, que des représentants du parlement, sensibilisés et mobilisés sur cette problématique de sauvegarde des oasis.

### **Résultats 3.2: La prise en compte d'une politique territoriale "oasienne" est acquise**

#### **Activité 3.2.1 appui à la création d'une Cellule "OASIS"**

129. Tout comme le MATEE a installé en son sein une Cellule Littoral, afin que puisse être favorisé la coordination des politiques publiques en matière de développement du littoral marocain, le Projet appuiera la création d'une Cellule Oasis, dont la vocation sera identique pour le contexte oasisien. Il est en effet évident que l'avenir de tout le sud marocain doit être réfléchi en fonction de la place que l'on voudra donner à l'Oasis, au sein de l'architecture économique, sociale et environnementale des territoires présahariens du Maroc. Cette cellule qui sera placée au sein de la DAT (Division "Evaluation prospective" aura dans un premier temps la charge d'aider la CGP du projet à mettre en œuvre l'objectif 3 de celui-ci, en assurant le suivi et l'accompagnement nécessaire. Plusieurs projet oasis devant être formulés dans les années à venir, en fonction de l'évolution du dossier Oasis au niveau des responsables politiques, cette Cellule pourrait par la suite être formalisée comme structure interministérielle de référence pour l'aménagement des territoires oasisiens du Maroc.

#### **Activité 3.2.2 initiation d'une réflexion nationale**

130. En parallèle avec la mise en place de la Cellule Oasis, une vaste réflexion nationale sera engagée autour de la problématique Oasis, et de l'avenir de ces territoires. A travers un certain nombre de manifestations diverses, technique comme médiatique, permettant de regrouper les compétences (dont celles parlementaires) et de donner audience aux messages et aux informations utiles, l'avenir des oasis marocaines sera discuté et réfléchi en terme de durabilité, de viabilité et de confrontation des visions porteuses d'avenir. Il s'agira de créer un courant d'intérêt positif et de mobilisation nationale autour de la question oasisienne.

#### **Activité 3.2.3 élaboration d'un contrat-cadre stratégique "OASIS" interministériel**

131. Avec l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action OASIS, la DAT a déjà jeté les bases d'un processus de mobilisation autour de la question oasisienne. Ce processus pour être repris favorablement au niveau de l'Etat marocain, doit s'inscrire dans une démarche interministérielle, pilotée par le premier ministre, et qui puisse aboutir à un cadre opérationnel d'intervention. Le Projet engagera les consultations nécessaires pour que soit rédigé un tel document qui puisse servir de base de discussion au cabinet du premier ministre pour formaliser le processus interministériel, et donc l'engagement des différents départements institutionnels.

## C.2 – PRINCIPAUX RISQUES ET HYPOTHESES

132. Le type d'intervention proposée par ce projet, agit sur plusieurs dimensions en même temps, et dépend donc de facteurs d'échelle différents ce qui peut en fragiliser l'exécution. Afin de diminuer ce risque multifactoriel, la majeure partie des activités fondatrices de la logique du projet, s'appuie sur des programmes et des mobilisations déjà existants, avec des partenariats déjà établis. Le projet aura avant tout vocation à accompagner et amplifier une mobilisation locale émergente depuis ces deux dernières années autour de la problématique oasienne.

<b>Nature du risque</b>	<b>réduction et atténuation possible</b>
Absence d'une volonté politique locale claire en matière de démarche "Pays" et développement durable	montage de la proposition de projet à partir de l'engagement fort des autorités politiques locales – Nomination récente d'un Wali qui soutien très fortement la démarche et qui sera donc en poste pour la durée du projet. reconfirmation de cet engagement comme préalable au démarrage du projet
Mobilisation insuffisante des associations oasiennes pour engager les réalisations au niveau parcellaire	montage de la proposition de projet à partir de l'engagement constaté des associations oasiennes sur le terrain reconfirmation de cet engagement avec protocole contractuel comme préalable au démarrage projet
Détournement de la démarche participative au profit d'un ou de groupes d'intérêts particuliers	encadrement du processus par un suivi expert à partir compétence européenne, appui sur un multi-partenariat
Faiblesse de l'engagement des partenaires pour l'exécution des activités suite réorientation de leur priorités	vu que projet s'appuie essentiellement sur partenaires pour mener ses activités, contractualisation préalable et définition d'un cadre d'obligation, programmation et mode de suivi stricte dès le commencement du projet
Non validation par l'Etat de la démarche territoriale et non inscription législative	le projet sera en coopération directe avec 2 projets similaires dans oasis du bassin du Drâa menés par coopération internationale – possibilité d'augmenter ainsi la pression régionale "Oasis" sur l'Etat – hypothèse réduite du fait de l'importance stratégique politiquement des territoires frontaliers du sud.
Aggravation soudaine de la situation climatique (forte accentuation sécheresse) compromettant la production et l'expérimentation agricole	possibilité pour le projet de se concentrer alors sur les aspects sociaux, organisationnels et institutionnels de son intervention

## C.3 - DURABILITE

133. Le système oasien représente sans nul doute le mode durable d'exploitation d'une ressource le plus ancien. Depuis le XIIe siècle l'exploitation et la gestion de l'eau s'appuie même sur des modèles définis par des savants arabes comme Ibn Chabbat. La durabilité de ces systèmes reposait entièrement sur la puissance de l'esprit collectif, la structuration associative (jemaâ) que la société oasienne avait mise en place pour gérer ses ressources en étant le garant. Cette organisation séculaire interne à la communauté oasienne est toujours vivante aujourd'hui, malgré toutes les implications et les apports du monde moderne, et constitue donc le fondement même de la durabilité de toute intervention en milieu oasien. De plus si cette structuration collective de la société, a été quelque peu remise en question avec l'introduction du modernisme, de la monétarisation et de l'individualisme, on assiste depuis deux ans en réponse aux difficultés actuelles, à un retour de l'esprit collectif avec la création de nombreuses structures associatives au sein desquelles se retrouvent quasiment intégralement le personnel communal.

134. Le Projet s'appuiera donc à la fois sur les structures communales et associatives pour asseoir sa crédibilité et la pérennité de son action au niveau de l'oasis et du parcellaire agricole. Les fonds du projet seront utilisés pour assurer les investissements initiaux utiles à l'établissement des modes d'exploitation et des productions à fortes valeurs ajoutées qui devront par la suite permettre aux associations d'exploitants oasiens d'en assurer la continuité. Le tissu associatif fonctionne déjà à partir des fonds locaux, dont une grande partie proviennent des revenus de l'émigration, il n'y a pas de raison que cela ne se poursuive pas avec le projet, celui-ci devant servir d'amplificateur, et surtout d'encadrement du développement local. Le renforcement et la mise à niveau associatif effectués par le projet seront autant de déterminants fonctionnels pour donner aux associations le pouvoir d'assurer et d'assumer sur le long terme, la démarche projet.
135. L'intervention auprès des associations oasiennes étant pilotée par des structures pérennes comme l'ORMVAT et l'ADS, ces organismes assurant l'encadrement indispensable, leur présence renforce la durabilité de l'action, car ils possèdent leur propre programmation et leurs propres ressources de financements. L'importance prépondérante de ces organismes pour le développement oasien les positionne de manière privilégiée pour assurer un rôle de suivi et de continuité après la période d'intervention projet.
136. Au niveau de la démarche pays, l'engagement initial total de l'institution étant indispensable au démarrage du processus, il est logique que celui-ci crédibilise l'opération et en assure la durabilité. L'objectif du Projet est justement de transférer un processus actuellement développé par les collectivités européennes, et de le faire adopter comme programmation sur le long terme par la Province d'Errachidia, et toutes les institutions engagées dans l'opération et représentant la puissance publique. Une fois engagé le processus suit son cours à travers des outils méthodologiques et décisionnels qui seront mis en place par le projet.
137. Le troisième niveau du projet qui concerne l'appui à la politique gouvernementale pour prendre en compte la spécificité oasienne dans ses démarches publiques, réglementaires et législatives, dépendra bien entendu pour sa durabilité de la politique en cours, dont l'échéance n'appartient pas à la nature du projet.

#### ***C.4 - REPLICABILITE***

138. En matière d'intervention sur l'écosystème oasien, pour en assurer la sauvegarde et la valorisation, le projet adopte une démarche avant tout démonstrative, afin de montrer qu'il est possible d'engager un développement local oasien sur des bases durables et écologiquement viable. Il est donc dans les intentions du projet d'exporter par la suite sa méthode et son bagage technique afin de développer dans les autres oasis marocaines en danger ce type d'intervention.
139. D'autre part le projet exportera d'une part depuis la Tunisie les méthodes en agroécologie mise en place avec réussite depuis 10 ans dans le cadre d'un projet oasien à Chenini-Gabes, et d'autre part depuis le contexte européen les démarches et processus "Pays", ce qui sous-entend que la répliquabilité du projet est déjà contenue dans sa logique.
140. Le Projet appliquera dans le Tafilalet des approches et des techniques qui seront transférées et mise en œuvre dans la zone du Drâa par un projet Oasis exécuté en coopération avec le Conseil Général de l'Hérault et la coopération technique belge, et des micro-projets engagés sur les oasis par le GEF/PNUD.

## **C.5 - PARTICIPATION DES PARTENAIRES**

141. Ce projet fait suite à l'importante étude lancée par le DAT, pour obtenir une Stratégie et un Plan d'Actions pour les Oasis marocaines, document de référence aujourd'hui. La formulation du projet se situe donc dans la suite de ces publications, ayant impliqué tous les partenaires locaux dans une démarche participative (surtout pour le choix des parcelles démonstratifs), sollicitant d'autant plus leur collaboration, que le projet se propose d'initier un processus de gestion très concerté regroupant les compétences, et les acteurs du développement local, sans lequel la réalisation d'un tel programme n'est pas possible. La préparation du projet a aussi bénéficié de la tenue d'un important symposium à Erfoud sur les problématiques oasiennes et qui a réuni près de 300 experts marocains et mondiaux, permettant ainsi de vérifier la crédibilité d'un certain nombre d'options.
142. La logique du Projet a été conçue pour appuyer et amplifier des actions et des programmes déjà mis en œuvre par différents partenariats, dans un souci de cohérence, d'intégration et de faisabilité. Le principal partenaire qui centralisera une grande partie de l'action menée sur le terrain sera l'ORMVAT, dont la position dominante, la longue expérience et la souplesse de gestion est un atout certain pour le projet. Le second partenaire local sera l'ADS, dont l'implantation récente est largement augmentée de sa propre capacité à travailler avec les associations oasiennes et tout le tissu social local. Ces deux organismes sont fortement engagés dans le PAN et donc la lutte contre la désertification, à travers un panel d'actions dont certaines seront reprises et augmentées par l'intervention du projet.
143. Dans le domaine de l'application terrain, le partenariat marocain va se répartir entre des organismes à dimension régionale voir nationale, et des associations locales, à dimension Provinciale, et communale au niveau de l'Oasis. Le premier groupe s'appuiera sur l'engagement des organismes et institutions suivantes: l'ORMVAT, l'ADS, l'INRA, la FSE et le Service Provincial des Eaux et Forêt. Le second groupe sera réparti entre des ONG actives comme l'AOFEP (Association Oasis Ferkla pour l'Environnement et le Patrimoine), l'ALDPE (Association de Lutte contre la Désertification pour la Protection de l'Environnement), et les associations oasiennes et coopératives, actuellement largement actrices du développement local, et qui sont nombreuses. Tous ces partenaires sont aussi bien engagés matériellement que financièrement dans les projets qui les unissent, la participation des associations oasiennes pouvant aller jusqu'à 40% des montants pour certains programmes. S'il n'est pas possible en l'état du dossier de définir la part exacte qui sera couverte par les bénéficiaires, il est raisonnable de l'estimer autour des 10% des besoins financiers des actions dont ils seront directement bénéficiaires. Pour des programmes plus spécifiques comme les PAM et les énergies alternatives la collaboration d'organismes comme l'ADEPAM (IAV) le CDER et le GERERE sera recherchée. Les compétences des grande Fondations Mohamed V et Mohamed VI pourront aussi faire l'objet de partenariat sur certaines problématiques (économisation eau, social, écotourisme, éducation ...).
144. La gestion de l'eau est normalement du ressort des AUEA, qui seront donc des partenaires classiques du projet là où il interviendra sur les systèmes de distribution hydrique. Si dans la zone de Jorf il y a 19 AUEA, il n'y en a que 6 dans la zone de Tinjdad et un programme de l'ORMVAT cherche à convertir en AUEA des associations oasiennes. Le projet devra aussi chercher à engager des partenariats avec des communes riches et peu endettées comme celles couvrant l'oasis de Tinjdad (Fezna, Ferkla Es Soufla, Ferkla El Oulia) et les communes urbaines de Tinjdad, Jorf et Goulmima.

145. Le projet s'appuiera aussi sur des partenariats internationaux, répartis en deux catégories, les ONGs et la Coopération décentralisée. L'ONG qui viendra appuyer les réalisations terrains en matière d'agroécologie essentiellement, est le CARI, ONG qui fut la première à initier en Afrique des programmes agroécologiques (ferme de Gorom-gorom au Burkina Faso dans les années 80) et qui fut à l'origine du programme agroécologique oasien tunisien. Elle est de plus en charge pour l'Etat français du suivi de la Convention sur la Lutte contre la Désertification, Antenne méditerranéenne pour le PSEau et le partenaire direct du Conseil Général de l'Hérault pour ses réalisations en agroécologie au Maroc. Le CARI est aussi le facilitateur d'un vaste réseau des associations oasiennes du Maghreb (Mauritanie, Maroc, Algérie et Tunisie), le RADDO, dont les compétences seront mises au service du projet en particulier à travers l'ASOC, ONG tunisienne qui mène depuis plus de dix ans le programme agroécologique sur l'Oasis de Chenini-Gabes. En matière de coopération décentralisée, le principal partenaire sera le Conseil Général de l'Hérault, déjà engagé au Maroc sur les problématiques oasiennes à travers un programme mené avec la Région du Souss-massa-Draâ et qui apportera au projet tout son savoir faire en matière de démarche "Pays" comme le formidable potentiel d'expertise et de connaissances que représente à Montpellier l'ensemble des organismes de recherche et de développement regroupé dans Agropolis.
146. L'engagement du Conseil Général de l'Hérault au Maroc sur les Oasis du bassin du Draâ, est déjà acquis et formalisé et reprendra en grande partie et avec les mêmes partenariats le cadre d'actions programmé par ce Projet Tafilalet. Les calendriers étant à peu près synchrones, une coopération directe pourra s'établir entre les deux projets, renforçant d'autant leur impact et leur efficacité. Cet organisme assure aussi la présidence exécutive de l'Arc Latin, qui regroupe toutes les collectivités territoriales du nord de la Méditerranée et il entend mobiliser cette force d'intervention dans le cadre de sa coopération avec la Maroc et ses oasis. Ces collaborations ouvrent des perspectives d'avenir et de durabilité tout à fait engageantes, la contribution de ces organismes couvrant la majeure partie des activités de l'objectif spécifique 2 avec transfert d'expertise et de savoir.

## ***C.6 - SUIVI ET EVALUATION***

147. Le Projet instruira deux types de suivi-évaluation: le suivi-évaluation interne à la bonne marche du projet, avec les protocoles habituels, tableau de bord, indicateurs, évaluation à mi-parcours et un suivi-évaluation externe sur l'état des écosystèmes oasiens concerné par ses interventions, et les systèmes de productions mis en place.
148. Le suivi-évaluation interne, s'appuiera sur les méthodologies déjà définies dans le cadre des projets GEF afin que soient optimisés les impacts du projet par rapport à ses objectifs de lutte contre la désertification, restauration de l'écosystème oasien et le Programme Opérationnel 12 dont il relève. Il s'appuiera sur les indicateurs figurant dans le cadre logique et les outils "Traceurs" récemment développés par le GEF, et qui correspondent parfaitement aux besoins du projet, car en phase avec les systèmes de production et leur rôle dans la conservation de la biodiversité. La bonne marche du projet sera évaluée suivant les standards du GEF/PNUD, un budget spécifique étant prévu à cet effet.
149. Le programme de suivi-évaluation consacré à l'état des écosystèmes oasiens, sera mené avec la collaboration du Programme OSS (PAN-HCEFLCD) en s'inspirant du travail déjà réalisé dans ce cadre sur le site saharien de l'oued MIRD, avec les protocoles et indicateurs définis par le ROSELT et du dispositif en cours d'élaboration et de conception dans le cadre de la mise en œuvre de la CDD et du PAN/LCD pour le contexte oasien. Un premier travail de diagnostic, permettra de définir le cadre des données, utiles à la caractérisation des produits ROSELT d'aide à la décision et de suivi dynamique de l'écosystème, définir les indicateurs consensuels avec les partenaires, et les protocoles de mesure des impacts.

### ***C.7 – CADRE JURIDIQUE***

150. Le présent Document de Projet sera l'instrument auquel il est fait référence comme tel dans l'Article I de l'Accord de Base Standard d'Assistance entre le Gouvernement du Maroc et le Programme des Nations Unies pour le Développement signé par les parties le 13 mai 1982. Dans le cadre de l'Accord de Base Standard d'Assistance, l'agence d'exécution dans le pays d'accueil se référera à l'agence gouvernementale coopérante mentionnée dans ledit Accord.

## **D. CONTRIBUTIONS ET PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**

151. Le Projet sera financé par plusieurs contributions à la fois marocaines et étrangères. Ces contributions seront soit en participations financières directes, versées dans le compte commun PNUD du projet, soit en participation en nature, le contributeur fonctionnant alors sur son propre budget. Dans l'ordre des montants alloués au projet, la liste des contributeurs certifiés en participation financière directe est la suivante pour le moment :

baillleurs de fonds marocains =

Direction de l'Aménagement du Territoire

Agence de Développement Social

baillleurs de fonds étrangers =

Fond Français pour l'Environnement Mondial

Principauté de Monaco et ONG Monégasque MC2D

Fond Mondial pour l'Environnement (microfinancement FEM)

152. Les participations en nature, s'établissent sur plusieurs partenaires, institutionnels principalement, et pourront être étendu à d'autres collaborations en fonction des évolutions du projet. Pour le moment les partenaires qui se sont manifestés sont :

- MADRPM – Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes
- HCEFLD – Haut Commissariat des Eaux et Forêts et Lutte contre la Désertification
- INRA – Institut National de Recherche Agronomique
- Province d'ERRACHIDIA
- ORMVAT - Office de Mise en Valeur Agricole du Tafilalet
- Associations Oasiennes Paysannes diverses de Jorf, Tinejdad et Goulmima
- Conseil Général de l'Hérault
- ONG Internationale CARI France

### ***D.1 - PLAN DE FINANCEMENT***

153. Les contributions financières directes des partenaires bailleurs de fonds du projet s'établissent en mars 2006 comme suivant :

DAT		1.090.000 \$
ADS		820.000 \$
PNUD		350.000 \$
MONACO		580.000 \$

En attente de confirmation

FFEM		1,2 – 1,8 millions \$
------	--	-----------------------

154. Les contributions en nature des autres partenaires du projet qui fonctionneront à partir de leur propre moyens et budget sont évaluées financièrement en mars 2006 comme suivant :

MADRPM		1,727.370 <sup>4</sup> \$
HCEFLD		545.250 <sup>5</sup> \$

---

<sup>4</sup> 15.840.000 Dhs au taux de change des Nations Unies du mois de mars 2006

155. L'échéancier prévisionnel des contributions sur les 5 années pour les contributeurs financiers directs confirmés peut être formulé suivant :

	année1	année2	année3	année4	année5	T\$
MATEE(DAT)	200000	300000	200000	200000	190000	1090000
ADS	160000	160000	170000	170000	160000	820000
PNUD	50000	100000	100000	50000	50000	350000
MONACO	100000	100000	100000	100000	180000	580000
	510000	660000	570000	520000	580000	2840000

156. principale répartition des financements pour le budget du projet :  
voir annexe pour le détail budgétaire -

La mobilisation financière du projet sera maximum pour les aspects relevant de l'investissement en milieu oasien, car c'est là que les interventions sollicitent des coûts structureaux importants, que cela soit en matière de PMH, d'infrastructures de référence, de développement ciblé de produits agricoles comme les dattes, ou de lutte contre l'ensablement.

**ObjSp1= MAINTENIR UN SYSTEME D'EXPLOITATION VIABLE ET ECOLOGIQUE EN RESTAURANT L'ECOSYSTEME OASIEN**

<u>Résultats 1.1: l'usage de la ressource hydrique est optimisé</u>	830.638
<u>Résultats 1.2: l'exploitation durable de l'oasis est maintenue et le niveau de vie amélioré</u>	1.310.050
<u>Résultats 1.3: le renforcement et la mise à niveau des structures locales est engagé</u>	151.500
<u>Résultats 1.4: la restauration de la biodiversité de l'écosystème oasien est engagée</u>	815.500

**ObjSp2= FAVORISER UNE DEMARCHE TERRITOIRE OASIENNE VALORISANTE**

<u>Résultats 2.1: Un Conseil local de Développement Durable est mis en place</u>	72.150
<u>Résultats 2.2: Un Pays des "Oasis du Tafilalet" est créé autour d'une Charte de développement durable</u>	69.780
<u>Résultats 2.3: Un Projet de territoire pour le "Pays des Oasis du Tafilalet" est formalisé</u>	46.800

**ObjSp3= APPUYER LES REFORMES DE LA POLITIQUE PUBLIQUE VIS-A-VIS DU CONTEXTE OASIEN**

<u>Résultats 3.1: Les modifications à apporter aux textes et réglementations sont identifiées</u>	28.150
<u>Résultats 3.2: La prise en compte d'une politique territoriale "oasienne" est acquise</u>	111.800

**GESTION DU PROJET**

<u>Etablissement d'une Cellule de Gestion du Projet</u>	915.900
---	---------

**TOTAL 4.352.268**

## **D.2 – NATURE DES CONTRIBUTIONS NATIONALES**

157. La Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) premier contributeur national, assurera le rôle d'Agence d'Exécution du projet et de secrétariat permanent du Comité de Pilotage à travers la mise en place en son sein d'une Cellule Oasis. Sa contribution financière directe au projet couvrira tous les aspects de celui-ci en privilégiant ce qui relève de la dimension territoriale et du niveau national, en particulier l'Objectif 3 d'appui aux réformes de la politique publique afin que soit favorisée et soutenue la sauvegarde des oasis.

158. L'Agence de Développement Social (ADS), second contributeur national direct du projet, consacrera ses fonds en fonction de la répartition suivante :

<sup>5</sup> 5.000.000 Dhs au taux de change des Nations Unies du mois de mars 2006

159.

THEMATIQUES	\$	% projet
AGROECOLOGIE	0	0
ECONOMIE D'EAU	150000	32
PRODUCTION DATTE LABELLISEE	150000	23
PRODUCTION VALEUR AJOUTEE	70000	43
ECOTOURISME	160000	32
RENFORCEMENT STRUCTURES LOCALES	120000	79
PROTECTION RESTAURATION BIODIVERSITE	0	0
DEMARCHE PAYS ET DD	90000	48
APPUI LEGISLATIF	0	0
GESTION PROJET	80000	9

160. Le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM), et l'Office de Mise en Valeur Agricole du Tafilalet (ORMVAT), apporteront un soutien au projet à travers leur budget propre, pour un montant annoncé de 1,727.370<sup>6</sup> \$. Cette participation s'effectuera essentiellement via les activités de l'ORMVAT et de la Direction des Aménagements Fonciers, en fonction de programmes d'actions élaborés en commun avec le projet et dans l'intérêt des deux entités. Le projet venant en appui à des démarches déjà mise en œuvre par l'ORMVAT au sein des Oasis du Tafilalet, la synergie sera donc immédiate et fructueuse, la collaboration des ingénieurs et techniciens de l'Office étant indispensable, tout comme leur formation avec l'aide du projet.
161. Le Haut Commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification (HCEHLD), s'est engagé à mobiliser une partie de son activité de lutte contre l'ensablement des palmeraies en fonction des intérêts du projet et ce dans la limite des 100ha. Le programme d'action sera donc là aussi élaboré en concertation étroite entre le projet et le Service Provincial des Eaux et Forêts d'Errachidia.
162. L'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), possède aussi bien en matière de recherches phoenicycoles, qu'en matière de sélection génétique ovine, un capital de connaissances et d'expérimentation très important, dont il s'est engagé à faire profiter le projet, à la fois en mettant à sa disposition l'expertise requise, et en l'associant directement à ses programmes nationaux comme internationaux en rapport avec les besoins du projet.
163. La Province d'Errachidia, sera directement impliquée dans la mise en œuvre de la démarche pays, et à ce titre sa collaboration est acquise, avec dans la mesure de ses moyens une contribution directe en nature aux activités qui seront programmées afin d'en faciliter au maximum la réalisation.
164. Le Conseil Régional de Meknes-Tafilalet a manifesté son intention de contribuer financièrement au projet. La hauteur de la contribution, de même que les modalités de participation du Conseil, seront définies ultérieurement.

---

<sup>6</sup> 15.840.000 Dhs au taux de change des Nations Unies du mois de mars 2006

165. La Faculté des Sciences d'Errachidia possède une expertise et surtout un important capital de connaissances tout particulièrement en matière de plantes aromatiques et médicinales à travers son laboratoire de valorisation et préservation des plantes Médicinales et Aromatiques des Zones Arides et Semi-arides. Elle mettra à disposition du projet ces acquis importants pour la réalisation en partenariat des activités liées à ce volet.
166. Les Associations oasiennes de Paysans sont des partenaires directes du projet en ce sens que sans leur concours, le projet ne pourrait avoir la moindre capacité de réalisation au cœur de l'Oasis. Si elles bénéficieront aussi du projet, elles mettront à sa disposition pour celles qui sont directement concernées par les sites démonstratifs du projet, la main d'œuvre nécessaire à la mise en place des protocoles et des réalisations programmées par le projet dans le domaine de l'agroécologie.

### ***D.3 – NATURE DES CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES***

167. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) engage pour un montant de 350.000 \$ une contribution directe et financière à la gestion du projet. Le projet étant placé sous son égide, il reviendra à l'établissement d'assurer le suivi administratif du projet et en particulier les procédures de gestion et décaissement des fonds.
168. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), a manifesté très sérieusement son intérêt pour participer de manière importante à la réalisation de ce projet. Les procédures de cet organisme, ne lui permettent pas pour le moment d'apparaître comme un contributeur direct confirmé, cette contribution n'étant acquise qu'une fois que le Comité d'Evaluation des projets du FFEM à Paris aura donné son accord. Cet accord n'interviendra pas avant l'été 2006. Il reviendra après au FFEM, via l'AFD à Rabat qui assure la gestion du Fonds, de diligenter sa propre instruction de projet, pour engager sa participation actuellement envisagée entre 1 et 1,5 millions d'EURO. La répartition de cette participation n'est pas encore établie définitivement, mais elle concernera prioritairement la gestion du Projet (financement du poste de coordonnateur), et la thématique Agroécologique.
169. La Principauté de Monaco et l'ONG MC2D, se sont manifestées pour un engagement de 500.000€, dont la principale destination serait de couvrir les coûts liés à toutes les activités gravitant autour du tourisme oasien et de l'écotourisme. Ce contributeur par ailleurs assure la mobilisation à travers ses relations internationales d'un certain nombre d'opérateurs, s'étant entre autre engagé à réaliser une manifestation internationale à Monaco autour de ce projet en juin 2006.
170. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et plus particulièrement sa ligne budgétaire consacré au microprojet et gérée par le PNUD, réalise déjà des opérations auprès de quelques associations dans les oasis du Tafilalet, et viendra appuyer de manière forte le projet dans ses réalisations en fonction des besoins exprimés et du contexte projet alors en place. Pour le moment sa contribution ne peut être évaluée puisque liée à une demande qui se manifestera ultérieurement en fonction de la bonne marche du projet.
171. Le Conseil Général de l'Hérault s'est engagé à mobiliser toute son expertise sur ses propres moyens (pour un montant estimatif de 86.000\$) afin d'aider et appuyer la Province d'Errachidia à mettre en place la démarche « PAYS », dont il fut en Europe le premier des promoteurs. Il s'engage pour cela à répondre à la demande figurant dans le document de projet au titre de l'Objectif 2 '' FAVORISER UNE DEMARCHE TERRITOIRE OASIENNE VALORISANTE ''. En tant que bailleur de fonds important du complexe AGROPOLIS à Montpellier, il s'engage aussi à mettre à disposition du projet sur ses fonds propres et en fonction des besoins une expertise de haut niveau à travers les organismes de recherche et de développement qui y sont représentés (CIRAD, IRD, IAM, CNEARC.....). Ces organismes participent déjà dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée du CG34 avec la Région du Souss-Massa Drâa, à ce type de collaboration et sur des problématiques oasiennes.

172. L'ONG Internationale, CARI France, engagera sur ses fonds propres la mobilisation des réseaux dont elle est la facilitatrice : le Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis (RADD) qui regroupe des associations oasiennes, de Mauritanie, Maroc, Algérie et Tunisie, le Réseau européen de la Convention de lutte contre la désertification et le Réseau Euro méditerranéen du Programme Solidarité-Eau qui regroupe une large expertise et organismes scientifiques et de développement associés. Ces mobilisations s'effectueront en fonction de la demande du projet et des propositions du CARI lui-même en tant que partenaire direct du projet.
173. La GTZ qui avec le HCEFLCD/OSS élabore un programme national de suivi des principaux écosystèmes menacés par la désertification, s'est engagé à apporter son soutien direct au projet pour assurer le volet suivi que celui-ci compte mettre en place dans le cadre de ses activités.
174. L'Union Européenne a manifesté très clairement son souhait d'être associée au programme OASIS, à partir de 2007, année où elle mettra en place ses nouvelles procédures de financement (programme voisinage) après l'achèvement du programme MEDA. Elle a inscrit les Oasis comme priorité pour son nouveau programme de coopération au Maroc. Un axe de partenariat sera alors développé avec elle à partir de la seconde moitié de 2006 afin d'élaborer des propositions qui soient complémentaires du projet en cours.
175. Le Programme américain du MCA a attribué au Maroc 180 millions de \$ pour intervenir dans le cadre du contexte Oasien. Si une grande partie de ces fonds est consacrée à de l'infrastructure hydraulique lourde, une partie substantielle reviendra à des opérations situées au niveau de l'Oasis même, de son exploitation, comme de sa protection et sa valorisation. Une coopération étroite entre ce programme et les partenaires institutionnels qui en auront la charge, MATEE, MADRPM, HCEFLCD... devra alors être mise en place afin d'assurer cohérence, synergie et complémentarité entre les interventions du MCA et celles du projet.

#### ***D.4 – RISQUES FINANCIERS ET HYPOTHESES***

176. Les dotations financières actuellement confirmées couvrent 64% des besoins du projet. Si on rajoute l'estimation des contributions en nature énoncées par le MADRPM, et le HCEFLCD on dépasse alors le budget actuel prévu pour ce projet. Avec la contribution financière annoncée du FFEM, pour fin 2006 début 2007, le budget est là aussi largement couvert et dépassé. En conséquence, les risques financiers sont minimes, et même si il y avait défaillance de la part d'un des contributeurs les dépassements prévus combleraient alors aisément cette défaillance. La position très favorable de l'Union Européenne vis-à-vis de ce programme, diminue aussi d'autant les conséquences d'une défaillance financière de la part d'un des bailleurs.

## **E. COORDINATION ET SOUTIEN DES INSTITUTIONS**

### ***E.1 - LIENS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES***

177. Le projet étant consacré à la lutte contre la Désertification, il vient donc s'inscrire dans le contexte du PAN Marocain, et à ce titre participera au forum interne que représente ce programme avec ses diverses applications.
178. Les projets avec lesquels il y aura le plus de possibilités de collaboration, sont d'abord ceux existants dans la région et couvrant des problématiques similaires, comme celui consacré au Palmier-dattier (RAB 98G31 PNUD/GEF/IPGRI) dont ce projet dans une certaine mesure assure la continuité, celui qui couvre une problématique plus large avec le problème pastoral mais dont certains aspects concernent le milieu oasien (MOR/99/G33-MOR 00/009 PNUD/GEF), ou celui qui est en train de se mettre en place dans le bassin du Drâa avec le Conseil Général de l'Hérault et qui lui sera totalement synergique avec le Projet Tafilalet, assurant même à travers l'oasis de Tinerhir, la continuité géographique du travail entrepris sur les oasis du bassin du Rheris. Ce dernier programme collaborera d'ailleurs avec celui de la Coopération Belge (CTB/MOR/02/08P) engagé sur les oasis de la vallée du Drâa depuis plusieurs années et qui souhaiterait entretenir une collaboration avec le Projet Oasis du Tafilalet.
179. Un autre programme important avec lequel le Projet développera une stratégie de partenariat est celui de l'ADS, le SAPAN (PAL-PDS/MOR/02/003), dont l'orientation sociale est un atout en terme de mobilisation au niveau de la société civile. Les programmes en cours au niveau de l'ORMVAT (JICA-FIDA) comme ceux de l'Etat marocain couvrant les aspects classiques du développement, PAGER, PNCRR, BAJ, PERG etc... représentent autant d'opportunités de collaboration dans des zones marginales et relativement délaissées. La mise en place récente de PDST (Plan de Développement Social Territorial du Ministère du Développement Social, de La Famille et de la Solidarité) avec création de fond local de développement ne peut que renforcer le projet dans ses partenariats.
180. Certains microprojets du GEF concernent directement le contexte Oasien et sont déjà intervenu dans la région en particulier sur l'Oasis de Ferkla (MOR/98/G52- MOR/02/05) où le projet se propose aussi d'intervenir amplifiant le travail déjà réalisé en s'appuyant sur l'association qui mis en œuvre les actions. D'autres microprojets concernent eux la région du Drâa (MOR/98/G52-MOR/03/16, MOR/98/G52-MOR/03/17, MOR/98/G52-MOR/03/18) couvrant plusieurs aspects de la problématique oasienne avec une dominance pour ceux relevant de la valorisation des produits phoenicicoles. Ces projets récemment mis en place, pourront engager avec le Projet Oasis du Tafilalet des axes de coopération utiles en matière d'échange d'expériences et de mise en commun des résultats.

### ***E.2 - MISE EN ŒUVRE DU PROJET***

#### **E.2.1. Argumentaire**

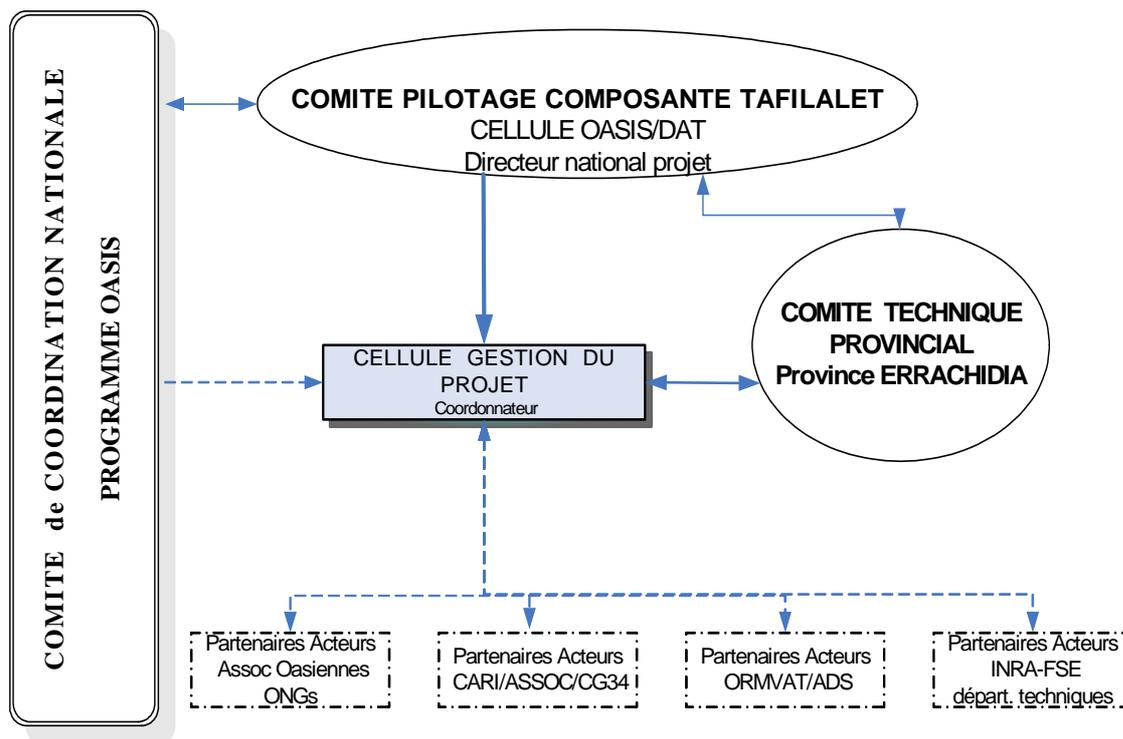
181. Ce projet s'appuie sur de nombreux partenariats dont certains étrangers avec la coopération décentralisée et développe des niveaux d'application à différentes échelles territoriales:
- au niveau du parcellaire oasien pour la mise en œuvre des techniques de l'agroécologie et de la valorisation des diverses productions oasiennes à même d'améliorer le niveau de vie des populations, comme pour la sauvegarde de la biodiversité locale
  - au niveau de la province d'Errachidia pour la mise en place d'une démarche de création d'un "Pays des Oasis du Tafilalet" qui puisse fédérer dans une vision commune du développement local, l'ensemble des acteurs et des opérateurs régionaux et appuyer ainsi positivement l'intervention agricole au niveau du parcellaire oasien

- au niveau de l'Etat marocain, en engageant une procédure de révision et d'amendement d'un certain nombre de textes et de dispositions législatives en vue de favoriser le plus possible toutes actions de protection et de sauvegarde des oasis, le développement local des populations oasiennes et de mobiliser la politique publique autour du débat sur le devenir des oasis marocaines.
182. Cette diversité structurelle du projet, implique pour une gestion efficace de celui-ci que son pilotage soit identifié dans une Cellule de Gestion relativement autonome. Il importe en effet dans ce type de configuration de projet, qui s'apparente d'ailleurs plus à un programme, qu'en soit avant tout assuré la cohérence et la vision, en dehors des influences possibles des différents niveaux d'implication.
183. Le gestionnaire du projet aura surtout un rôle de coordonnateur, le projet étant défini avant tout comme une intervention expérimentale, qui puisse d'une part apporter au contexte oasien quelques réponses novatrices aux problématiques aiguës qu'il traverse, et d'autre part accompagner le plus optimalement possible, la mobilisation locale et régionale déjà en cours autour de ces problématiques.
184. La charge de travail sera d'importance, car le type d'intervention prévue, implique une réelle mobilisation et visibilité permanente sur le terrain des responsables du projet, pour à la fois dynamiser des processus pilotes avec lesquelles les acteurs locaux ne sont pas familiarisés, et d'autre part créer et surtout maintenir une réelle mobilisation synergique des opérateurs aussi bien administratifs que publiques, autour de la problématique oasienne et des réponses possibles à y apporter. Regrouper les compétences, élaborer des processus de concertation et des collaborations croisées, entre des partenaires qui n'ont pas forcément la culture de l'échange, nécessite une implication forte de la part du projet. En ce sens le gestionnaire devra être secondé par un appui technique permanent et par des appuis ponctuels de niveau international.
185. La logique du projet est de nature démonstrative, le but étant de proposer des techniques et une démarche territoriale qui puissent inverser les tendances régressives actuelles dans les oasis. Bien entendu, ces propositions ne pourront devenir efficaces que si leurs bénéficiaires les adoptent, les amplifient et les diffusent. Pour que cela soit possible, le projet a besoin de temps, et ce d'autant plus que les implications étant de type restauration agricoles, leur phénologie sollicite plusieurs saisons pour que les bénéficiaires puissent en vérifier la pertinence. En conséquence le projet est prévu sur un délai de 5 années, les deux dernières années devant surtout crédibiliser l'action et lui permettre d'être appropriée par les bénéficiaires, et transposée à une échelle géographique plus grande.
186. Le projet, à la fois par sa composante consacrée à l'aspect législatif et par sa dimension pilote vis-à-vis de la réhabilitation de la sauvegarde des oasis, a une envergure nationale. Cependant ce serait une erreur de vouloir le piloter depuis cette dimension nationale, car son axe fondamental d'intervention reste un territoire bien défini, à l'identité claire et aux valeurs reconnues, que le projet aura la charge de transformer et de valoriser en "Pays des Oasis". Ce projet doit avant tout laisser une "empreinte" qui puisse par la suite servir de référence à toute une politique oasienne. On ne peut laisser son empreinte si on est pas logé au cœur même du territoire qui doit la porter. La proximité est un facteur évident de réussite, et à ce titre, le Projet doit être géographiquement situé dans la Province d'Errachidia.
187. Son domaine d'intervention est le territoire, et l'expression même du territoire à travers l'institution. Même si le projet cherchera à y appliquer plusieurs thématiques d'actions relevant surtout du domaine agricole, l'aspect territorial doit constituer la colonne vertébrale de son approche. En ce sens il est impératif que le projet soit identifié au niveau même de l'institution provinciale, afin de disposer de la surface d'implication nécessaire à sa gestion et surtout au regroupement et à la coordination de ses diverses ramifications sectorielles.

188. Par sa dimension régionale le projet abordera directement toute la problématique de gestion et d'aménagement du territoire, à travers la démarche "Pays", Commission du Développement Durable et élaboration d'un projet de territoire. Cette composante essentielle du dispositif proposé par le projet pour engager favorablement la sauvegarde des oasis du Tafilalet, doit être fortement relayée par l'implication directe de l'administration en charge de cette politique. Cette implication doit s'élaborer à partir de la structure régionale avec l'Inspection de l'Aménagement du Territoire située à Meknes, et s'élaborer sur le terrain à travers la mobilisation directement auprès de la Cellule de Gestion du projet d'un ou deux cadres relevant de cette Inspection.
189. Les domaines d'applications locaux du projet vont se distribuer autour de l'exploitation de l'oasis, de la valorisation de ces modes d'exploitation et de leur adéquation avec la disponibilité de la ressource. Actuellement et dans le contexte particulier du Tafilalet, l'institution la plus impliquée à ce niveau est l'ORMVAT. Une collaboration directe entre le projet et celle-ci est donc indispensable, l'ORMVAT étant de facto le principal partenaire du projet sur le terrain des applications oasiennes. Une convention de partenariat sera donc établie entre les deux structures. L'intégration du projet dans les locaux de l'Office lors de ces premiers mois de fonctionnement constitue aussi une certaine garantie d'assimilation et de capitalisation pouvant permettre une pérennisation de l'action du projet.
190. La nature du projet relevant avant tout d'une problématique de gestion d'un territoire implicite pour les collectivités locales et d'adéquation entre les systèmes d'exploitation de ses ressources et la disponibilité de celles-ci, les ministères les plus logiquement concernés sont le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Agriculture et le Haut Commissariat des Eaux et Forêts.

### **E.2.2. Cadre Institutionnel proposé**

191. Le projet aura une durée de 5 ans. Il aura pour agent d'exécution la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), du Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement. La DAT au travers de la cellule de gestion du projet sera ainsi responsable de la planification, de la gestion générale des activités du programme, de l'établissement des rapports de la comptabilité, de suivi et d'évaluation du programme. La DAT sera responsable devant l'autorité gouvernementale de coordination et devant le PNUD de la production des résultats escomptés, de la réalisation des objectifs du programme et de l'utilisation des ressources du PNUD.
192. Il sera exécuté avec l'aide du bureau national du PNUD suivant les dispositions de mise en œuvre conformes aux Procédures d'Exécution Nationale des projets PNUD. : autonomie budgétaire, financière et de gestion. Le PNUD aidera à la mise en œuvre par le biais de son bureau national, et recherchera activement le co-financement nécessaire pour toutes activités connexes et secondaires.
193. Organigramme : les trois principales institutions qui seront engagées dans la mise en œuvre du projet sont :
- le Comité Technique Provincial d'Errachidia
  - le Comité de Pilotage de la composante Tafilalet du programme OASIS
  - le Comité de Coordination Nationale du programme OASIS
- Seul le Comité Technique Provincial existe pour le moment, les deux autres entités seront à créer.



#### 194. **CELLULE DE GESTION DU PROJET**

en charge de la réalisation des activités et gestion courante du projet – sur la base des plans de travail et budgets annuels agréés par le Comité de Pilotage, elle disposera pour la gestion quotidienne du projet (suivant type projet PNUD) d’une autonomie d’engagement des dépenses, de planification et de programmation des activités, d’embauche du personnel et des sous-traitants et de délégation des activités opérationnelles aux relais locaux (ONG), sous la supervision du Directeur National. – elle appliquera les décisions du Comité de Pilotage et rendra compte directement au Gouverneur de la Province à travers des réunions de concertation programmées dans le cadre du Comité Technique Provincial – La CGP établira les programmes d’actions annuels et la budgétisation qui s’y rapporte, qu’elle présentera pour approbation au Comité de Pilotage à travers un plan de travail et un budget annuel du projet ainsi qu’une répartition des activités prévues et des budgets y afférents par source de financement. Elle sera physiquement logée au moins les premiers mois, auprès de l’ORMVAT afin de faciliter la collaboration avec ce partenaire important pour le projet et elle sera dirigée par un coordonnateur, expert recruté par le PNUD de niveau international pour les deux premières années, et qui formera un successeur marocain à ce poste. Le Coordonnateur sera responsable de la mise en œuvre des procédures administratives et financières du PNUD et de l’utilisation des fonds des bailleurs de fonds internationaux et nationaux sous la supervision du directeur national du projet (DAT). La CGP aura pour tâche de mettre en œuvre les activités soit directement avec son personnel quand il s’agira de son domaine de compétence propre, soit à travers les partenariats engagés avec divers opérateurs dont ONG (cas le plus fréquent). Elle aura dans ce cas la responsabilisation d’assurer le lancement et le suivi des actions. – la CGP pourra en fonction des besoins faire appel à des appuis externes, soit dans le cadre direct du partenariat, soit en mobilisant une expertise par contrat direct ou sous-traitance – la CGP cherchera aussi à motiver des aides directes auprès des différents corps de volontaires présent au Maroc, comme des stagiaires auxquels le projet pourra offrir un cadre d’activité pertinent. Le Coordonnateur sera assisté dans sa mission par un cadre de haut niveau, quatre animateurs (homme et femme), d’un comptable et un(e) assistant(e) administratif à plein temps. La CGP sera dotée des moyens adéquats lui permettant une gestion autonome de ses activités et des interventions rapides et efficaces sur le terrain.

**CELLULE DE GESTION DU PROJET**

Personnel minimum à affecter :

Coordonnateur du Projet  
comptable  
Assistant(e) Administratif  
  
Appui technique permanent (1)  
Animateurs permanents (4)

195. **COMITE TECHNIQUE PROVINCIAL**

au sein du Comité Technique Provincial d'Errachidia, une coordination sera mise en place qui aura pour charge de superviser l'exécution du projet dans ses composantes locales, d'assurer une parfaite circulation de l'information entre les différents départements techniques et administratifs provinciaux concernés par le projet, de faciliter et stimuler toute coordination des actions entre le projet et les services techniques et de suivre la bonne réalisation des actions engagées pour le projet au niveau des départements techniques de l'administration. Cette coordination se réunira tous les trois mois, et devra à la base être constituée de l'ORMVAT, de la Division des Affaires Rurales, de la Division des Collectivités Locales, du Service Provincial des Eaux et Forêts, du Service Provincial du Tourisme, du représentant de l'ADS, des Présidents du Conseil Provincial élu et des Communes Rurales concernées, d'une représentation de la Wilaya Meknes-Tafilalet, d'une représentation du Comité de Pilotage national, ainsi que des représentants des ONG, Université et autres partenaires concernés par le projet.

196. **COMITE de PILOTAGE**

l'élaboration du projet a réuni des partenaires institutionnels qui en ont assuré le cadrage. Ces partenaires se retrouveront dans un Comité de Pilotage qui sera mis en place au niveau national afin d'assurer la tutelle du projet et sa coordination nationale. Le Comité devra rendre compte aux Bailleurs de Fonds de la bonne marche du projet – il sera réuni une fois par an pour valider les options générales et prioritaires du projet, dont le plan de travail annuel et budget élaborés par la Cellule de Gestion du projet – il examinera les rapports de suivi annuels et les mécanismes et mesures proposées par l'Agence d'Exécution pour la mise en œuvre et la pérennisation des activités du projet. Il aura également pour mission de se prononcer sur les rapports des audits financiers annuels des comptes du Projet. Il pourra être réuni exceptionnellement en cas de modification ou d'ajout important à effectuer dans le cadre d'activité ou de gestion du projet - une convention multipartite fixera les termes de cette collaboration, nommera un directeur national du Projet et désignera un point focal de suivi dans chacune des administrations – le secrétariat du Comité sera assuré par l'Agence d'Exécution du projet, soit les services de la Direction de l'Aménagement du Territoire, en particulier par la Cellule OASIS une fois que celle-ci aura été établie. Cette Cellule aura pour charge d'assurer le suivi régulier de la composante Tafilalet du programme Oasis. Elle aura aussi pour vocation d'assurer l'exécution de l'Objectif 3 de la composante Tafilalet: "APPUYER LES REFORMES DE LA POLITIQUE PUBLIQUE VIS-A-VIS DU CONTEXTE OASIEN" qui bénéficiera à toutes les autres composantes.

**COMITE de PILOTAGE "OASIS-TAFILALET"**

DAT/MATEE - Cellule OASIS  
Région Meknes-Tafilalet  
Province Errachidia  
DAR/MI  
ORMVAT/MADR  
HCEFLCD  
ADS  
INRA

Bailleurs de fonds internationaux :  
PNUD-FFEM-Monaco-CG34-Microfinancement GEF  
secrétariat permanent du Comité : Cellule OASIS/DAT

## Entité Nationale **COMITE DE COORDINATION NATIONALE DU PROGRAMME OASIS**

La composante TAFILALET représente une des composantes du Programme National OASIS, qui va se décliner en plusieurs composantes. A ce titre, la création d'un COMITE NATIONAL OASIS, serait souhaitable, afin d'intégrer formellement le dispositif projet OASIS au niveau gouvernemental, et d'assurer une réelle transversalité de ses applications. Ce Comité pourrait être placé au niveau de la primature, comme relais direct pour le gouvernement auprès des différentes composantes-projet OASIS, qui vont se mettre en place petit à petit.

### **E.2.3. Mode de Gestion et démarche projet préconisée**

197. Rappelons avec la Stratégie d'aménagement et de développement des oasis au Maroc que "*Le bilan fait état d'une situation particulièrement grave, il faudrait agir d'urgence. Comme il a été maintes fois répété, le problème actuel des oasis s'explique par la rupture des équilibres entre des ressources en régression et des besoins sans cesse croissants.*". Cette dramatique importance de la problématique oasienne oblige le projet à devoir formuler de vraies réponses, structurantes d'une démarche globale qui soit suffisamment impliquant pour engager une modification significative des processus actuels de dégradation du contexte oasien.
198. C'est dans ce sens que le projet devra s'attacher tout particulièrement à développer des stratégies les plus intégrées possible, permettant d'agir plus sur les articulations fonctionnelles des différents modes d'exploitation et d'utilisation de l'oasis, que sur leurs seules productions. La gestion du projet devra tout particulièrement s'appuyer sur le développement de tout un relationnel, entre les différents acteurs oasiens, afin d'en devenir le facilitateur sinon le médiateur. Il s'agira de mettre en place des accompagnements et des animations qui soient le plus intégrant possible, veillant à n'exclure personne et à mobiliser la plus large palette socioprofessionnelle possible. Ce projet doit servir à créer une référence efficiente en matière de transversalité, exemplaire en terme de coopération et de collaboration aussi bien entre les services administratifs qu'entre les opérateurs agissant sur le contexte oasien.
199. Apportant plusieurs aspects novateurs à travers ses applications aussi bien en matière agronomique que territoriale, le projet se doit de développer une démarche qui privilégie avant tout le transfert de savoir-faire. Les partenaires internationaux du projet détenteur du savoir comme le CARI ou le CG34, interviendront pour créer les conditions de ce transfert. La priorité reviendra à la formation de formateurs et de correspondants nationaux, à même d'assurer la suite des opérations une fois établis les fondamentaux de l'action.
200. La gestion du projet pour pouvoir traiter correctement la multiplicité qui caractérise le contexte oasien, devra s'appuyer sur des partenariats divers et surtout opérationnels. L'ORMVAT avec l'ADS représente un partenaire essentiel, dont les interventions nombreuses dans le domaine du développement rural, comme dans plusieurs domaines traités par le projet, devront être capitalisées puis amplifiées en fonction des besoins du projet. Le projet s'attachera à évaluer le vivier de compétence que représente les nombreuses associations oasiennes locales, afin d'y privilégier des collaborations fructueuses pour l'avenir des oasis. Les partenaires du projet devront en grande partie travailler avec ces associations. Afin de gérer efficacement cette diversité, le projet pourra opter pour la désignation de chefs de file en fonction des grandes thématiques traitées, d'une part pour en faciliter une application cohérente, mais aussi pour en assurer d'une certaine manière l'intégration. Le tableau ci-dessous précise les divers partenariats et chef de file possible dans l'état actuel du dossier.

<i>Programmes thématiques</i>	<b>chef de file – partenaires institutionnels</b>
<i>AGROECOLOGIE</i>	<b>CARI - ORMVAT</b>
<i>Economisation EAU</i>	<b>ORMVAT- CARI - ADS</b>
<i>Production DATTES labellisables</i>	<b>INRA – ORMVAT - AGROPOLIS - CARI</b>
<i>Production à VALEUR AJOUTEE</i>	<b>INRA – CARI- ORMVAT - FSE - IAV</b>
<i>ECOTOURISME</i>	<b>CGP Projet - ADS - ORMVAT</b>
<i>Renforcement STRUCTURES LOCALES</i>	<b>ADS – CARI - ORMVAT - Div. Collectivités loc.</b>
<i>Protection Restauration BIODIVERSITE</i>	<b>ORMVAT - HCEFLCD - FSE - OSS</b>
<i>Démarche "PAYS" et DD</i>	<b>Gouvernorat Errachidia - ADS - CG34 - IAM</b>
<i>Appui législatif et mobilisation politique</i>	<b>DAT -</b>